

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
6^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

COMPTE RENDU INTEGRAL — 19^e SEANCE

1^{re} Séance du Mercredi 17 Octobre 1979.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. — **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire du Cameroun** (p. 8322).

2. — **Questions au Gouvernement** (p. 8322).

DÉGARMEMENT (p. 8322).

MM. Paul Duraffour, François-Poncet, ministre des affaires étrangères.

SERVICE PUBLIC DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (p. 8322).

MM. Derosier, Giraud, ministre de l'industrie.

HOUILLÈRES DU DAUPHINÉ (p. 8322).

MM. Mermaz, Giraud, ministre de l'industrie.

ENTREPRISES AGRO-ALIMENTAIRES DE QUIMPERLÉ (p. 8323).

MM. Le Pensec, Méhaignerie, ministre de l'agriculture.

POLLUTION DE LA RIVIÈRE DU GUIC (p. 8323).

MM. Jagoret, d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie.

ATTRIBUTION DE CARBURANT DANS LES P. T. T. (p. 8323).

MM. Chaminate, Giraud, ministre de l'industrie.

PRODUCTIONS OVINE ET VITICOLE DANS LE CADRE DE LA COMMUNAUTÉ (p. 8324).

Mme Barbera, M. Méhaignerie, ministre de l'agriculture.

★ (1 f.)

EXPULSIONS (p. 8324).

MM. Hage, Christian Bonnet, ministre de l'intérieur.

REVENdicATIONS DES TRAVAILLEURS DE LA RÉUNION (p. 8325).

MM. Kalinsky, Christian Bonnet, ministre de l'intérieur.

RAZ DE MARÉE SUR LE LITTORAL MÉDITERRANÉEN (p. 8325).

MM. Emmanuel Aubert, Christian Bonnet, ministre de l'intérieur.

CONTENTIEUX RÉSULTANT DU TRACÉ DU TRAIN A GRANDE VITESSE PARIS—LYON (p. 8326).

MM. André Jarrot, Le Theule, ministre des transports.

COMPÉTENCES DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES (p. 8326).

MM. Michel Debré, François-Poncet, ministre des affaires étrangères.

ARRAISonnement D'UN BATEAU DE PÊCHE (p. 8326).

MM. Alain Gérard, Le Theule, ministre des transports.

ANNULATION D'ÉPREUVES DU C. A. P. E. S. D'ÉDUCATION MUSICALE (p. 8327).

MM. Perrut, Beullac, ministre de l'éducation.

SÉCURITÉ DES AÉROPORTS (p. 8327).

MM. Daillet, Le Theule, ministre des transports.

EXTENSION DU BÉNÉFICE DES BILLETS DE CONGÉS PAYÉS AUX CHÔMEURS (p. 8328).

MM. Fuchs, Le Theule, ministre des transports.

Suspension et reprise de la séance (p. 8328).

PRÉSIDENCE DE M. GUY BÉCHE

3. — Loi de finances pour 1980. — Suite de la discussion générale d'un projet de loi (p. 8328).

M. Robert-André Vivien, président de la commission des finances.
MM. Chirac,
Fabius,
Alphandery,
Combrisson,
Taddei.

Demande de suspension de séance : MM. Hamel, le président.
Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. — Ordre du jour (p. 8342).

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

SOUHAITS DE BIENVENUE A UNE DELEGATION
PARLEMENTAIRE DU CAMEROUN

M. le président. Je signale à l'Assemblée la présence dans les tribunes d'une délégation de l'Assemblée nationale de la République unie du Cameroun conduite par M. Mayi Matip, premier vice-président de cette assemblée. (Applaudissements sur tous les bancs. — Sur de nombreux bancs, Mmes et MM. les députés se lèvent pour applaudir.)

Je suis heureux, en votre nom, de souhaiter la bienvenue à nos collègues.

— 2 —

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe socialiste.

DÉSARMEMENT

M. le président. La parole est à M. Paul Duraffour.

M. Paul Duraffour. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

En présence de la recrudescence terrifiante de la course aux armements, et en dépit de la contradiction entre les appels du Président de la République en faveur de la détente et du désarmement et le triste privilège qu'a la France d'être le troisième vendeur d'armes du monde — et le premier par tête d'habitant — je vous demande, monsieur le Premier ministre, quelles dispositions compte prendre le Gouvernement et quelles manifestations sont prévues pour que l'opinion publique soit sensibilisée à la cause du problème capital qu'est le désarmement, dans l'esprit et en application de l'article 102 du document final adopté en juin dernier par l'O.N.U., proclamant la dernière semaine d'octobre, semaine de promotion des objectifs du désarmement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères. M. Duraffour connaît mieux que personne, puisqu'il préside un groupe de travail sur le désarmement, les initiatives que le Gouvernement a prises au cours de la session spéciale de l'O.N.U., qui a prévu que la dernière semaine d'octobre serait consacrée à cette question.

Il me paraît inexact de dire que l'opinion publique n'est pas sensibilisée à ce problème. Je pense, au contraire, que peu de questions la préoccupent davantage, ce qui ne signifie pas, bien sûr, qu'elle suit, dans le détail les déroulements et les péripéties d'un débat qui revêt des aspects très techniques.

Au cours de cette semaine, sera organisé sur F.R. 3 un débat télévisé auquel seront invitées les associations qui se préoccupent de sensibiliser l'opinion aux problèmes du désarmement ainsi que des personnalités qui ont suivi ces questions, notamment M. Taittinger qui a participé à l'élaboration des propositions françaises.

Naturellement, le Gouvernement ne laissera pas s'écouler cette semaine sans rappeler l'importance qu'il attache au désarmement et les initiatives qu'il prend pour que cette idée progresse.

SERVICE PUBLIC DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. le président. La parole est à M. Derosier.

M. Bernard Derosier. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications.

Le projet de budget des postes et télécommunications pour 1980 reste bien en deçà des engagements que le Gouvernement avait pris en 1978 dans le programme de Blois. Les observateurs constatent que les prévisions manquent d'ambition et, surtout, ne répondent ni à l'attente du personnel ni à celle des usagers.

Faut-il rappeler que 30 000 agents attendent aujourd'hui encore leur nomination, que la distribution du courrier n'est plus assurée dans les délais normaux et que c'est tout le service postal qui souffre du manque de crédits de fonctionnement ?

Pourtant, les besoins se font chaque jour plus grands. Je demande donc à M. le secrétaire d'Etat de bien vouloir informer le Parlement des mesures qu'il compte prendre afin que le service public des postes et télécommunications puisse réellement remplir sa mission. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. André Giraud, ministre de l'industrie. Monsieur le député, M. Norbert Ségard m'a prié de bien vouloir répondre à sa place à la question que vous avez posée.

L'énoncé dont je disposais avant d'entrer en séance était évidemment des plus réduits.

Vous avez évoqué l'importance et la structure du budget des postes et télécommunications. Je ne doute pas que le prochain débat budgétaire vous apportera, sur ce point, la réponse à laquelle vous avez droit.

Quant au problème plus précis des auxiliaires, ces derniers se divisent en deux catégories : les permanents à utilisation incomplète qui tiennent des postes de travail ne justifiant pas un emploi permanent, et les saisonniers qui sont employés pour faire face aux pointes de trafic. Dans un passé récent, l'administration des P. T. T. a utilisé aussi environ 60 000 auxiliaires à temps complet et à utilisation permanente.

Pour répondre à la préoccupation que vous avez exprimée, je vous indique que ces derniers sont en cours de titularisation. Les examens spéciaux organisés à leur intention ont permis de sélectionner 46 500 d'entre eux jugés dignes de rester en permanence au service des postes et télécommunications. 30 000 ont été titularisés et les autres sont en passe de l'être.

J'espère, monsieur le député, que ces précisions répondent à la partie la plus urgente de la question que vous avez posée. (Applaudissements sur divers bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

HOUILLÈRES DU DAUPHINÉ

M. le président. La parole est à M. Mermaz.

M. Louis Mermaz. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie.

Les mineurs et les personnels des Houillères du Dauphiné sont actuellement en grève à La Mure pour obtenir la revalorisation de leurs salaires, qui sont parmi les plus bas des bassins du Centre et du Midi, et une amélioration de leurs conditions de travail.

L'action engagée depuis plus d'une semaine se prolonge en raison de l'intransigeance manifestée jusqu'alors par la direction. Je vous demande, monsieur le ministre, de bien vouloir intervenir pour que s'ouvrent des négociations sérieuses.

Mais, à travers le conflit des mineurs de La Mure, je pose aussi la question du nécessaire arrêt de la politique de régression pratiquée dans les houillères françaises et celui de la diversification de nos sources d'énergie. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. André Giraud, ministre de l'industrie. Monsieur le député, votre question présente, en réalité, deux aspects.

Le premier est assez général et concerne la politique charbonnière. Je rappelle que la subvention qui est actuellement consacrée par le budget de l'Etat, c'est-à-dire par les contribuables, à la production de charbon national, est de l'ordre

de 4 milliards de francs, soit presque dix fois le budget de l'informatique, trois fois le budget destiné à l'espace, et un tiers du budget du ministère de l'industrie.

On peut s'interroger sur le bien-fondé de ces dépenses. Actuellement, des réflexions sont en cours avec l'idée, non de réduire la production de charbon national, mais de faire en sorte que la politique charbonnière de la France soit à la fois plus large, plus internationale et peut-être plus prometteuse pour ceux qui y sont associés.

Le deuxième aspect de votre question a trait plus particulièrement aux houillères de La Mure. Le conflit social qui s'y déroule ne constitue qu'un épisode des relations sociales entre la direction générale des Charbonnages de France et les représentants des mineurs. C'est donc à la direction générale et, pour les aspects spécifiques à ce bassin, à la direction générale du bassin qu'il appartient de traiter le problème et non à l'Etat.

J'ajoute, afin que vous ayez en votre possession tous les éléments du problème, que, pour ces houillères qui produisent 330 000 tonnes, la subvention totale a été de 50 millions de francs en 1978 et qu'elle sera plus élevée encore en 1979. Le prix de revient de la tonne de charbon est de 422 francs; la recette est seulement de 246 francs, et la perte de 176 francs. Vous pouvez juger quelles sont les conditions d'exploitation de ce bassin. Il n'y a aucune exploitation hors de France, en Europe en particulier, qui soit autant subventionnée.

ENTREPRISES AGRO-ALIMENTAIRES DE QUIMPERLE

M. le président. La parole est à M. Le Pensec.

M. Louis Le Pensec. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'Agriculture.

Je participais ce matin à l'opération syndicale de masse « Quimperle, ville morte ». En effet, lorsque surviennent le même jour, dans une même ville, le dépôt de bilan de la société de découpe de dindes Frandis — cinquante emplois — et de la conserverie coopérative Coat-Ker — deux cent vingt emplois — ainsi que la fermeture de la conserverie Raphaël frères, c'est toute la base économique d'une ville qui est anéantie.

Le Gouvernement prête volontiers à la Bretagne une vocation agro-alimentaire. Comment envisage-t-il, autrement qu'en paroles, de contribuer immédiatement à la poursuite de l'activité de ces sociétés ?

Comment et selon quelles orientations qui prendraient en compte les impératifs d'aménagement du territoire, entend-il contribuer à la restructuration de l'agro-alimentaire dans le Finistère-Sud ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'Agriculture.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'Agriculture. Monsieur le député, les difficultés du groupe coopératif Coat-Ker ont pour origine l'abandon d'une activité de fabrication à façon pour le compte d'un autre groupe industriel et des problèmes commerciaux dans le secteur des ventes des conserveries.

Actuellement, les services du ministère de l'Agriculture et du ministère de l'Économie étudient, en liaison avec le Crédit agricole et les responsables de ce groupe coopératif, les modalités d'une solution industrielle permettant la reprise des activités de transformation. J'ai bon espoir que les négociations en cours aboutiront favorablement dans quelques semaines et que sera maintenue une activité industrielle importante tant sur le plan de l'emploi que pour la valorisation des produits agricoles du Finistère-Sud.

Je rappelle, à cet égard, que les industries agro-alimentaires ont connu l'année dernière en Bretagne un solde positif de deux mille emplois. La vitalité de ce secteur a donc été plus grande que celle de l'ensemble des industries bretonnes.

Enfin, le développement des industries agro-alimentaires suppose une ambiance favorable. Or je lisais, il y a quelques mois encore, dans certain programme, que les industries agro-alimentaires pillaient l'agriculture française. La compréhension de tous les groupes politiques vis-à-vis de ce secteur industriel me paraît être l'une des conditions de son développement. (Applaudissements sur divers bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

POLLUTION DE LA RIVIÈRE DU GUIC

M. le président. La parole est à M. Jagoret.

M. Pierre Jagoret. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'Agriculture.

Il y aura exactement un mois demain, Mme Marie Jacq, député du Finistère, et moi-même avons appelé votre attention sur la

grave pollution de la rivière bretonne du Guic, qui est devenue l'égoût d'une station d'épuration défectueuse.

Les causes de la pollution sont connues. La station, construite pour traiter les effluents d'un abattoir de poulets, ne remplit pas son office, bien qu'elle ne soit utilisée qu'aux deux tiers de la capacité prévue. Les remèdes le sont également : il faut construire une nouvelle station. Etudes et plans sont prêts depuis le mois de mai dernier, mais les crédits de votre ministère ne sont pas affectés à ce projet.

Dans l'intervalle, les pouvoirs publics ont signé avec cet abattoir un programme de développement tendant à doubler la production en vue de l'exportation. Il est évident que non seulement la mise en œuvre de ce programme dépend de la construction de la nouvelle station, mais aussi que celle-ci conditionne la poursuite de l'activité actuelle.

En effet, la pollution actuellement constatée menacera, dès les premières crues d'automne, l'alimentation en eau de 50 000 habitants dans le nord-ouest du département des Côtes-du-Nord.

Je demande à M. le ministre de l'Agriculture quand il entend débloquent les crédits permettant la construction de cette station, indispensable aussi bien pour assurer le développement et le maintien de l'activité d'un établissement industriel important que pour garantir la qualité de l'eau de la population du bassin du Léguer. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie. Monsieur le député, je connais ce problème.

Vous savez tout l'effort qui a été accompli en matière d'assainissement au cours des dix dernières années : une station d'épuration par jour. Mais il est des rivières côtières qui, du fait de leur débit, sont sensibles à diverses pollutions en certaines saisons. C'est ainsi que deux cas de pollution accidentelle ont été enregistrés sur le Guic, consécutifs au fonctionnement d'un barrage et d'un abattoir. J'ai chargé un haut fonctionnaire d'examiner le fonctionnement en question et d'y apporter les améliorations nécessaires.

Il nous faut non seulement poursuivre l'effort entrepris si nous voulons atteindre notre objectif, qui est de doubler notre capacité d'épuration d'ici à 1990, mais aussi améliorer la gestion et le fonctionnement des stations d'épuration existantes.

Je vous informerai, monsieur le député, du résultat des observations qui auront été présentées par le haut fonctionnaire envoyé sur place et des mesures qui seront prises pour remédier à cette situation. (Applaudissements sur divers bancs de la majorité.)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

ATTRIBUTION DE CARBURANT DANS LES P. T. T.

M. le président. La parole est à M. Chaminate.

M. Jacques Chaminate. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat aux P. T. T.

Dans de récentes instructions, M. le secrétaire d'Etat a signifié aux directions départementales des P. T. T. que leur attribution de carburant pour 1980 serait réduite de 10 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Cette disposition, si elle est maintenue, aura des incidences désastreuses pour la distribution du courrier des départements ruraux où elle est totalement motorisée dans les campagnes.

En effet, au cours des mois écoulés, la mise en pratique de diverses mesures d'économie a conduit à resserrer fortement les itinéraires de distribution. Supprimer 10 p. 100 du carburant conduira inévitablement à amputer des tournées, voire à en supprimer.

Outre les retards inévitables que cela entraînera, il y aura une accentuation de l'isolement de nombreux habitants des campagnes, en particulier des personnes âgées, pour qui le « facteur » reste souvent le seul lien quotidien vivant avec l'extérieur.

Ainsi, après la suppression de nombreux bureaux de postes ruraux, le refus d'en rouvrir là où cela paraît possible et nécessaire, avec la fermeture d'autres services publics — perceptions, écoles, etc. — une nouvelle pierre sera ajoutée à la politique de destruction de l'agriculture française qui dépeuple nos campagnes.

C'est pourquoi je demande à M. le secrétaire d'Etat de rapporter cette mesure, de permettre à ses directions départementales d'avoir les moyens, en matériel et en hommes, pour

assurer correctement et même améliorer le service public des P. T. T. dans les campagnes françaises. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. André Giraud, ministre de l'industrie. Monsieur le député, ainsi que je l'ai indiqué tout à l'heure à M. Derosier, mon collègue M. Ségard m'a demandé de répondre aux questions qui le concerneraient.

Vous venez d'évoquer la mesure consistant à demander aux différentes administrations de l'Etat de réduire de 10 p. 100 leur consommation de carburant. Oui, cette mesure a été prise, et elle l'a été sur la proposition du ministre de l'industrie — c'est pourquoi je me sens particulièrement fondé à vous répondre — dans le cadre de la politique d'économie d'énergie, car l'Etat doit donner l'exemple. (Applaudissements sur divers bancs de la majorité.)

Naturellement, chaque fois qu'une mesure d'économie est proposée, on soulève toutes les objections qui pourraient la rendre impossible, et vous n'avez pas manqué à la règle.

Cependant, compte tenu des possibilités techniques — réglage des véhicules, choix de ceux utilisés pour les tournées ou façon de conduire, par exemple — des économies d'essence peuvent certainement être réalisées sans que le service public en soit pour autant altéré. Je suis convaincu que les agents des postes et télécommunications auront à cœur de démontrer qu'ils sont capables d'en réaliser. (Applaudissements sur de nombreux bancs de la majorité.)

PRODUCTIONS OVINE ET VITICOLE DANS LE CADRE DE LA COMMUNAUTE

M. le président. La parole est à Mme Barbera.

Mme Myriam Barbera. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture.

Lundi dernier, une délégation de parlementaires communistes vous attendait à Luxembourg, monsieur le ministre, pour exprimer l'inquiétude des éleveurs de mouton.

Après le premier succès que représente le report de la décision concernant le devenir de cette production, je vous demande quelle sera la politique du Gouvernement français sur cette question.

Mais votre politique européenne pèse aussi sur les viticulteurs méridionaux. Ils sont — on peut le dire — envahis par plus de 8 millions d'hectolitres de vin italien : je vous rappelle qu'il ne devait en entrer que 6 cette année. L'excellente récolte de 1979 est vécue dans ma région comme une catastrophe, car elle porte à plus de 100 millions d'hectolitres les disponibilités. Le négoce utilise naturellement cette situation pour peser sur les prix. Les offres descendent ainsi jusqu'à 11 francs le degré hecto !

De plus, un dirigeant de la confédération générale des viticulteurs du Midi considère que l'Espagne peut exporter dès maintenant 15 millions d'hectolitres à 6 francs le degré hecto. Et, parlant de votre prétendu plan du grand Sud-Ouest, il ajoute : « Aucune mesure ne sera suffisante pour compenser cela. »

Dans ces conditions, quelles dispositions comptez-vous prendre pour garantir un prix du vin convenable ? Stopperez-vous les importations ?

Pour ces deux productions, je vous demande, monsieur le ministre, des réponses précises. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture. Madame le député, je me suis déjà clairement exprimé la semaine dernière, en répondant à une question analogue de M. Lepercq, sur le problème de la production ovine, qui a fait l'objet de débats, lundi et mardi derniers, à Luxembourg.

Je répète ce que j'ai toujours dit, à savoir que la liberté des échanges à l'intérieur de la Communauté...

M. Raoul Bayeu. Est une erreur !

M. le ministre de l'agriculture. ... est liée indissolublement à la préférence communautaire et que, dans le cas de la Grande-Bretagne, l'affaire est importante. Nous sommes tout prêts à la négociation d'un règlement communautaire à condition que nous ne revenions pas à l'intérieur de l'Europe dans une zone de libre-échange.

Il y a trois principes fondamentaux — il ne faut en oublier aucun — qui sont : la préférence communautaire, la liberté des échanges et la solidarité financière. Et nous ne changeons pas de position sur ce point.

Quant au vin, tout à l'heure j'entendais quelqu'un dire : « Mieux vaudrait revenir à l'autonomie nationale. » Il est certainement très facile de prendre une position dans tel département ou dans tel autre mais il faut aussi savoir ce que nous répondrons à d'autres régions françaises, dans la mesure où nous vendons, je le rappelle, 13 milliards de francs en plus de produits agricoles à nos partenaires que nous ne leur en achetons.

Sur le dossier viticole, je connais parfaitement les importations, madame le député, mais je crois que vous devez connaître aussi certains importateurs.

Plusieurs députés du rassemblement pour la République. Doumeng ! (Mouvements divers.)

M. le ministre de l'agriculture. Des problèmes d'ensemble se posent. Nous avons arrêté l'an dernier des orientations qui n'ont pas été totalement respectées. Je n'en dis pas plus. Simplement, nous avons pris, depuis deux ou trois ans, un ensemble de mesures qui rendent inacceptables certaines affirmations. Je les rappelle : la distillation préventive, les contrats de stockage, l'amélioration des restitutions pour ventes à l'extérieur de la Communauté, les opérations de promotion des vins de table français réalisées par l'O. N. I. V. I. T., le prix minimum à 85 p. 100 du prix d'orientation pour les vins de table. Autant de mesures qui ont été acquises au cours des dernières négociations !

Je dois rappeler que le budget de l'O. N. I. V. I. T. progresse cette année de 155 millions de francs. Nous ne pouvons donc pas demander aux viticulteurs français de produire pour « la chaudière ». Il faut en effet tenir compte de l'adaptation de l'offre et de la demande et de la diminution de consommation, enregistrée cette année, d'un million d'hectolitres. L'effort doit porter sur l'ensemble des régions méditerranéennes et être fait en faveur de toutes les productions.

C'est la raison d'être d'un programme européen en faveur des régions méditerranéennes, dont je rappelle qu'il s'élèvera, pour la viticulture, la forêt méditerranéenne, les industries agro-alimentaires et les équipements ruraux, à deux milliards de francs au cours des cinq prochaines années. Cela montre l'effort qu'il faut faire pour l'agriculture méditerranéenne et pour la diversification de ses productions. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

EXPULSIONS

M. le président. La parole est à M. Hage.

M. Georges Hage. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

Où s'arrêtera l'inhumanité des expulsions ?

M. Roger Corréze. A Moscou !

M. Alain Madelin. Au Viêt-nam ou au Cambodge !

M. Georges Hage. Voici, à Douai, une veuve qui élève six enfants, dont quatre ont moins de huit ans ; le dernier a neuf mois. Seules ressources : la rente d'accident du mari décedé et les allocations familiales ! Il faut choisir entre nourrir ses enfants ou ne plus payer le loyer. L'assistante sociale lui fait savoir que le sous-préfet a décidé d'accorder le concours de la force publique pour l'expulser et cite la lettre de ce dernier : « J'interviens ce jour auprès du juge en vue du placement des enfants ».

Voici, dans une commune voisine, une famille qui dispose de 560 francs d'aide publique et 1 000 francs d'allocations familiales, et dont le loyer est de 610 francs, que le commissaire de police prévient dans les mêmes termes, précisant : « S'il le faut, nous prendrons les enfants à la sortie de l'école, car... » — ajoute-t-il — « ... il faut éviter aux enfants le traumatisme de l'expulsion ».

Comme si le premier des traumatismes n'était point la misère physiologique et morale créée par le chômage ! Comme si l'attente angoissée de l'expulsion n'en était pas un autre auquel s'ajouterait celui de la séparation d'avec les parents !

Dans les deux cas, la population indignée est opposée à l'expulsion.

Monsieur le ministre, est-ce que cette procédure engagée par vos fonctionnaires résulte d'une directive ministérielle ? Si oui, ce serait une singulière façon, pour notre pays, de participer à l'année internationale de l'enfance.

Ne pensez-vous pas qu'il faudrait mettre en place et faire fonctionner dans chaque département les commissions paritaires que le Gouvernement s'était engagé à créer en les dotant de moyens réels pour régler ces douloureux problèmes ? (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. Nicolas About. Il faut voir comment, à Trappes, la municipalité communiste expulse des vieillards !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, j'ai reçu hier de vous une lettre à laquelle je m'apprêtais à répondre. Votre question me permet de le faire immédiatement et de rétablir les faits.

Le tribunal de Douai a, dans un cas en 1975, il y a donc quatre ans, et dans l'autre en 1976, il y a donc trois ans, décidé les expulsions dont vous venez de parler. Depuis lors, l'administration a multiplié les démarches afin d'inciter ces familles à quitter leur logement ou à reprendre le paiement de leur loyer. (Interruptions sur les bancs des communistes.)

Je dis « à reprendre le paiement de leur loyer », qui est actuellement, si les paiements étaient repris, compte tenu de l'allocation-logement — qui serait immédiatement versée — de 400 francs dans un cas et de 300 francs dans l'autre chaque mois.

Il est exact que le sous-préfet a fait savoir aux intéressés qu'il envisageait — dans un cas après quatre ans de démarches infructueuses et dans l'autre après trois ans — de requérir le concours de la force publique comme il est prévu dans les textes, et nullement dans une directive ministérielle. Il a en même temps prévenu l'assistante sociale afin qu'en aucun cas les enfants ne se trouvent sans toit et ne subissent un préjudice.

Vous avez, monsieur le député, mentionné des interventions. Je vais maintenant vous parler de la vôtre. Vous êtes intervenu auprès de la veuve en lui disant qu'en aucun cas elle ne devait accepter de quitter son logement...

Plusieurs députés communistes. Oui !

M. le ministre de l'intérieur. ... sans vous en avoir référé !

Plutôt que vos conseils, elle aurait mieux fait de suivre les nôtres, qui remontent à quatre ans. Car, en pareil cas, elle n'aurait à payer, avec un revenu de 5 536 francs, que 300 francs par mois, compte tenu de l'allocation-logement. (Applaudissements prolongés sur les bancs de la majorité.)

M. Roger Corrèze. Les communistes ont été les premiers à procéder à des expulsions !

REVENDEICATIONS DES TRAVAILLEURS DE LA RÉUNION

M. le président. La parole est à M. Kalinsky.

M. Maxime Kalinsky. Monsieur le Premier ministre, depuis lundi une semaine de grèves est engagée à la Réunion à l'appel de tous les syndicats. Vendredi sera jour de grève générale dans l'île pour tous les travailleurs des secteurs public et privé, de l'O. S. au cadre.

Le Gouvernement a réussi à faire l'unanimité des travailleurs et des syndicats contre sa politique de ségrégation. Avec les licenciements qui se multiplient, près d'une personne active sur deux est au chômage. Le coût de la vie est supérieur de près de 50 p. 100 à celui de la France métropolitaine. Le S. M. I. C. demeure nettement inférieur. Vous maintenez une discrimination honteuse, reniant les engagements pris à la veille d'élections. Vous accentuez la baisse du pouvoir d'achat des travailleurs de la Réunion. Vous venez de décider la diminution de l'indemnité de vie chère aux agents de la fonction publique.

Vous refusez l'application sans discrimination de la loi d'indemnisation du chômage; les conseils généraux des départements d'outre-mer doivent être saisis aujourd'hui même de ce sujet; il aura fallu attendre onze mois ! Le langage de circonstance que les hommes politiques de la majorité — R. P. R. et U. D. F. — ont cru devoir tenir à la Réunion ne trompera personne. Ils demeurent des soutiens inconditionnels du Gouvernement qui maintient un système néo-colonial.

M. Jean Fontaine. Parlez pour vous !

M. Maxime Kalinsky. Le parti communiste français est fidèle à ses engagements...

M. Jean Fontaine. Il n'existe pas à la Réunion !

M. Maxime Kalinsky. ... et apporte son soutien total à la lutte que mènent les travailleurs réunionnais dont les revendications sont celles que nous n'avons cessé de défendre.

Dans l'unanimité et avec une force sans précédent depuis de longues années, les travailleurs réunionnais exigent du Gouvernement que satisfaction soit donnée à leurs revendications. Tenez-vous compte de cette expression populaire et y répondrez-vous enfin favorablement ? (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur. Monsieur Kalinsky, en ce qui concerne l'indemnité de vie chère dans la fonction publique, le secrétaire d'Etat chargé des D. O. M. - T. O. M. a fait savoir qu'aucune décision ne serait prise avant concertation avec les représentants des intéressés et avant examen du coût de la vie respectivement en métropole et à la Réunion. Il s'apprête d'ailleurs à recevoir, à partir du 23 courant, les représentants du personnel. Le mouvement de grève dans le secteur public n'est donc pas fondé !

En ce qui concerne la situation sociale à la Réunion, le Gouvernement n'a pas attendu que vous le saisissiez des difficultés que pouvait connaître ce département d'outre-mer. A l'instigation des parlementaires de la majorité, il a mis au point, comme il s'y était engagé lors de la discussion de la loi du 16 janvier 1979, un décret d'application sur l'indemnisation du chômage, adapté aux situations spécifiques des départements d'outre-mer. La consultation des partenaires sociaux doit être engagée ces jours-ci; vous avez vous-même reconnu qu'elle le serait demain avec les conseillers généraux.

Cela étant, monsieur Kalinsky, vous avez parlé, à propos de la Réunion, du parti communiste français. Laissez-moi vous rappeler que, lors de votre dernier congrès, la délégation de la Réunion figurait parmi les délégations étrangères. (Vifs applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

RAZ DE MARÉE SUR LE LITTORAL MÉDITERRANÉEN

M. le président. La parole est à M. Emmanuel Aubert.

M. Emmanuel Aubert. Cette question, monsieur le Premier ministre, je vous la poserai en mon nom personnel, mais aussi au nom de tous mes collègues du département des Alpes-Maritimes: Mme Louise Moreau, M. Charles Ehrmann, M. Fernand leart, M. Jacques Médecin et M. Pierre Sauvaigo.

Après avoir été la proie des incendies de forêts de cet été, la région Provence-Côte d'Azur et, plus particulièrement, le département des Alpes-Maritimes sont gravement touchés, depuis plus d'une semaine, par des pluies torrentielles qui, gonflant les fleuves et les torrents, surtout dans le haut pays, ont entraîné la mort d'un enfant, détruit plusieurs ponts, endommagé sérieusement de nombreuses routes et provoqué d'importants glissements de terrain imposant l'évacuation de maisons d'habitation. Je vous ai d'ailleurs envoyé un télégramme à ce sujet, lundi dernier, pour vous signaler l'ampleur des dégâts.

Hier, le littoral entre Villefranche, Nice, Cagnes et Antibes a été ravagé par ce qui peut être considéré comme un raz de marée, dont les causes ne sont pas encore déterminées. Dix victimes, à la mémoire desquelles nous rendons hommage, ont été dénombrées.

Ce raz de marée a provoqué aussi de très considérables dégâts et il risque même de mettre en cause l'avenir du complexe aéroportuaire de Nice.

Quelles mesures de secours le Gouvernement entend-il immédiatement prendre pour venir en aide aux familles des victimes et aux sinistrés et pour apporter la contribution de la nation à l'effort financier que cette catastrophe impose à notre département durement éprouvé ? (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, je tiens, avant toute chose, à associer M. le Premier ministre et le Gouvernement à l'hommage dû au souvenir des victimes du sinistre qui vient de frapper les Alpes-Maritimes.

Ce phénomène — dont l'origine doit faire l'objet, dès cet après-midi, de la création d'une commission d'enquête — ainsi que les intempéries qui l'ont suivi ont causé de nombreux dégâts. Le Gouvernement, comme toujours en pareille matière, fera son devoir. Son action portera sur trois points.

S'agissant des personnes, deux types d'aides sont prévus: les secours d'extrême urgence destinés à apporter une aide immédiate aux familles sinistrées et les aides du fonds de secours aux victimes de sinistres et de calamités qui compensent, pour partie, les dommages mobiliers et immobiliers. Mon département ministériel fera le maximum pour que soient satisfaites, dans les meilleurs délais, les demandes présentées par le préfet au titre de chacune de ces deux procédures.

En ce qui concerne les dommages subis par les commerçants et les artisans, la déclaration de zone sinistrée que le préfet doit prendre aujourd'hui même permettra à ces derniers de bénéficier, au titre des dégâts encourus, de prêts à taux bonifiés, comme cela a été le cas, il y a deux ans, lors des inondations survenues dans la région du Sud-Ouest.

Enfin, pour ce qui est du complexe aéroportuaire de Nice, le Gouvernement prendra les décisions qui s'imposent dès qu'un bilan des dégâts causés aux ouvrages et aux infrastructures aura été établi. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

CONTENTIEUX RÉSULTANT DU TRACÉ
DU TRAIN A GRANDE VITESSE PARIS—LYON

M. le président. La parole est à M. Jarrot.

M. André Jarrot. Ma question s'adresse à M. le ministre des transports.

Au cours de l'élaboration du projet de train à grande vitesse Paris—Lyon, des contacts nombreux et fructueux ont été pris entre les ingénieurs de la S. N. C. F. et les maires des communes intéressées par le tracé. A la suite de la décision d'attribution des travaux, les maires ont été confrontés à d'importants travaux de terrassement et à la construction de nombreux ouvrages.

Les chantiers se terminent dans la traversée du département de Saône-et-Loire. Des travaux aussi importants, en particulier en ce qui concerne la voirie, donnent lieu nécessairement à un contentieux. Les maires souhaitent retrouver les responsables de la S. N. C. F. avec lesquels ils ont discuté des intérêts de leur commune et de leurs habitants lors de l'élaboration du projet. De nombreuses entreprises sous-traitantes sont entrées dans le circuit et leur multiplicité complique le règlement des problèmes.

Il serait de bonne méthode de provoquer des réunions entre le préfet du département et les représentants de la S. N. C. F. et des services de l'équipement et de l'agriculture afin d'aider les maires à régler un contentieux qui risque de s'envenimer inutilement. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des transports.

M. Joël Le Theule, ministre des transports. Monsieur le député, ce problème, tel que vous venez de l'exposer, mérite incontestablement la tenue d'une réunion.

En effet, les méthodes employées lors de la construction d'une autoroute sont difficilement utilisables dans le cas du train à grande vitesse compte tenu du contrat qui lie la S. N. C. F. à certaines entreprises sous-traitantes. Néanmoins, les riverains du département que vous représentez sont concernés. C'est la raison pour laquelle nous nous en étions d'ailleurs entretenus la semaine dernière — une réunion se tiendra le 26 octobre prochain à l'initiative du préfet de Saône-et-Loire. J'y serai représenté par le directeur général des transports intérieurs, M. Costet, et, sur ma demande, le directeur général adjoint compétent de la S. N. C. F., M. Dupuy, y participera. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. André Jarrot. Je vous remercie, monsieur le ministre.

COMPÉTENCES DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

M. le président. La parole est à M. Debré.

M. Michel Debré. Ma question, qui s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères, est double : elle porte sur les débordements de l'Assemblée européenne et les intrigues de certains membres de la commission économique européenne.

« Ne faites pas de délibérations contestables des délibérations considérables. » Telle est, monsieur le ministre des affaires étrangères, la réponse que vous m'avez donnée, vendredi dernier, à propos de la détestable prise de position des magistrats de Luxembourg. Votre conseil vaut aussi, je pense, pour les délibérations de l'Assemblée européenne au sujet de l'industrie de l'armement ou pour la résolution insensée déposée par des étrangers irresponsables contre l'unité de notre nation. Cependant, à force de ne pas traiter convenablement les piqures de moustiques, un abcès risque de se former.

Sur ce point, monsieur le ministre, votre attention ne doit pas être mise en défaut.

J'accuse certains membres de la Commission de soutenir l'Assemblée européenne dans sa volonté de débordement.

J'accuse certains membres de la commission de vouloir s'attaquer par priorité à l'indépendance française dans les domaines des industries de pointe et des affaires industrielles militaires.

J'accuse certains membres de la Commission de favoriser toutes les tendances qui pourraient inciter la France à réintégrer l'organisation atlantique par le biais d'un fédéralisme européen.

Vous me direz qu'aux propositions d'élargissement des compétences par modification des traités, un communiqué officiel a opposé un refus français. Pourtant, malgré ce refus, un commissaire — sans doute n'est-il pas le seul ! — continue ses intrigues avec bien des complicités étrangères.

Une assemblée nationale doit respecter la Constitution. Une assemblée internationale doit respecter le traité en vertu duquel elle existe. Le Gouvernement se doit de rappeler à l'ordre une commission qui s'appuie sur cette assemblée pour déborder les traités. Que votre silence, monsieur le ministre, n'apparaisse pas comme une acceptation tacite, que votre voix s'élève et arrête ces offensives ! Demain, un vote acquis contre la majorité des représentants français peut placer le Gouvernement dans une situation difficile.

J'affirme solennellement qu'il s'agit d'une affaire grave. Plus que la mienne, votre réaction doit être catégorique et sans appel. Je dis les choses comme elles sont : un membre du Gouvernement a-t-il jamais dit à M. Davignon que, ni de près ni de loin, les affaires industrielles militaires françaises ne sont de sa compétence ? (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères. Monsieur le Premier ministre, je vous remercie d'avoir posé cette question car elle me permet de rappeler la position du Gouvernement sur ce point.

A diverses reprises, au cours des mois précédents, le Gouvernement a fait savoir que l'Assemblée des communautés européennes exerce ses attributions dans la limite des traités qui la fondent. Tout acte de cette assemblée, toute délibération qui se situerait en dehors de ce cadre serait sans valeur pour lui. Toute résolution prise en dehors du traité serait de nul effet pour la France. Telles sont la conviction et la politique du Gouvernement, conformes à l'article 2 de la loi du 30 juin 1977.

S'agissant plus particulièrement des armements, votre point de vue a été celui du Conseil des ministres qui, en juillet, répondant à une question de M. Normanton sur un sujet voisin de celui qui a fait l'objet de la délibération à laquelle vous faites allusion, s'est déclaré incompétent.

Je le dis catégoriquement, comme vous l'avez souhaité, monsieur le Premier ministre, pour ne plus avoir à revenir sur ce sujet. En effet, je ne suis pas persuadé que le fait de répéter hebdomadairement une vérité reconnue de tous contribue à la renforcer. (*Applaudissements sur divers bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. Michel Debré. Vous n'avez pas pris la parole hier !

M. le ministre des affaires étrangères. Vous m'avez posé une question à laquelle je réponds : M. Davignon a été informé de la position du Gouvernement sur ce point. Celle-ci est connue et rien n'est susceptible de la faire changer pour deux raisons : non seulement elle est conforme à l'engagement et à l'intérêt de la France, mais aussi — j'en suis convaincu — à l'intérêt de l'organisation et de la construction de l'Europe. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

ARRAISonnement D'UN BATEAU DE PÊCHE

M. le président. La parole est à M. Alain Gérard.

M. Alain Gérard. Ma question s'adresse à M. le ministre des transports.

Un bateau de pêche bigouden, le *Mousse Bihan Couz*, a été arraisonné hier par les Britanniques.

Monsieur le ministre, quelles mesures avez-vous déjà prises ou serez-vous amené à prendre pour faire face à ce nouvel arraisonnement ? En outre, auront-elles le prolongement énergétique qui s'impose lors des prochaines réunions de Bruxelles ? (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des transports.

M. Joël Le Theule, ministre des transports. Les deux questions que vient de me poser M. Gérard, sont extrêmement claires. J'y répondrai non moins clairement d'autant que le problème en question sensibilise non seulement les pêcheurs bigoudens mais tout le monde de la pêche.

C'est par une décision unilatérale du 1^{er} juillet dernier, prise en contradiction totale avec le droit communautaire, que le Gouvernement britannique a fixé à 70 millimètres le maillage des filets à langoustines dans ses eaux.

Dans les eaux françaises et dans celles de sept autres Etats de la Communauté, les maillages sont, depuis le mois de mars 1978, de 55-60 millimètres, en accord avec la commission de Bruxelles.

Au cours de tous les conseils des ministres des pêches à Bruxelles, depuis un an, j'ai protesté auprès des Britanniques contre la décision qu'ils allaient prendre sur des bases, selon eux, scientifiques, mais contestables, selon nous, et sans tenir compte des conséquences économiques et sociales de cette prétendue mesure de conservation.

En réalité, le problème est purement politique. La Grande-Bretagne se refuse, depuis le début, à respecter les règles communautaires dans le domaine de la pêche. C'est pourquoi j'ai tenu à apporter aux pêcheurs français un soutien sans réserve au nom du Gouvernement. Dès le premier arrondissement, le 13 septembre, j'ai confirmé que l'Etat prendrait en charge les amendes, les frais de justice et les chaluts saisis.

Par ailleurs, l'Organisation professionnelle des pêches a accepté, sur ma demande, de prendre en charge le manque à gagner qu'elle a évalué à 8 000 francs par jour d'immobilisation. Ces dispositions ont joué pour les deux arraisonnements des 13 et 16 septembre. Elles joueront évidemment pour celui d'hier matin, mais je n'ai pas encore connaissance de la décision du tribunal britannique qui a été saisi ce matin.

J'ai demandé à l'ambassadeur de Grande-Bretagne de venir au ministère des transports dès ce soir. Il n'est pas tolérable, en effet, que la sécurité, tant maritime qu'économique de nos pêcheurs, soit ainsi remise en cause par un seul Etat sur la base d'une réglementation illégale.

Sur l'insistance du Gouvernement français, la commission de Bruxelles a décidé de poursuivre la Grande-Bretagne devant la cour de justice de Luxembourg.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. le ministre des transports. Tout récemment, cette cour de justice a pris, dans un cas similaire, une décision condamnant la Grande-Bretagne.

Il est clair qu'au prochain conseil des pêches, le 29 octobre, je proclamerai, avec la même énergie, notre bon droit, je dénoncerai les fondements totalement contestables à tous les points de vue — scientifique, juridique et économique — de l'attitude britannique : je ne me prêterai sur ce point à aucune recherche de compromis. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. le président. Nous en arrivons aux questions du groupe de l'union pour la démocratie française.

ANNULATION D'ÉPREUVES DU C. A. P. E. S. D'ÉDUCATION MUSICALE

M. le président. La parole est à M. Perrut.

M. Francisque Perrut. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation et nous ramène dans le domaine culturel.

Le déroulement des épreuves du concours du C. A. P. E. S. d'éducation musicale a donné lieu, cette année, à un incident regrettable dont les conséquences ont sérieusement perturbé, et même pénalisé, certains candidats.

En effet, une fois les épreuves terminées et après la proclamation officielle des résultats définitifs, par suite d'une erreur du jury constatée *a posteriori* dans la prise en compte des notes des épreuves écrites, la décision a été prise, le 31 juillet, d'annuler les épreuves orales précédentes et d'obliger les candidats déjà proclamés admis à subir de nouveau les épreuves orales en septembre, en même temps que ceux qui avaient été légitimement repêchés.

Ainsi, l'admission des cent vingt étudiants régulièrement déclarés admis le 6 juillet et nullement responsables de l'erreur commise par le jury a été remise en cause. Les conditions du deuxième concours étaient plus mauvaises puisque celui-ci a eu lieu après la période des vacances. Trois d'entre eux — dont une candidate de ma circonscription — ont été refusés à ce deuxième concours. Privés d'un titre qu'ils avaient légitimement possédé pendant deux mois et qui les avait rassurés sur leur avenir, ces étudiants connaissent maintenant une amère déception et se trouvent sans situation, n'ayant pu prévoir un tel retournement de leur sort.

Monsieur le ministre, n'est-il pas possible de réintégrer ces trois étudiants parmi les candidats admis dont ils ont été exclus ? Sinon, quelle compensation peut-on leur offrir pour atténuer le préjudice dont ils sont victimes en une telle circonstance ?

Cette question vise un incident précis et particulier qui, je l'espère, ne se renouvellera pas ; elle pose aussi le problème plus général des droits acquis après examen ou concours.

L'erreur est humaine, et donc excusable, même de la part de membres d'un jury, et même à un niveau aussi élevé que celui du C. A. P. E. S. Mais est-il équitable que des étudiants en

subissent le préjudice alors que leur responsabilité n'a été nullement engagée ? (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. Christian Beullac, ministre de l'éducation. Les faits évoqués par M. Perrut sont, bien entendu, parfaitement exacts. Dix candidats ont été, en effet, irrégulièrement privés de la possibilité de subir les épreuves d'admission parce qu'il est apparu que la liste des candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites n'avait pas été établie par le jury conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Dans un cas de ce genre, il n'y a pas de bonne solution ; on se contente de la moins mauvaise. Quoi qu'il en soit, il n'était pas possible de laisser les choses en l'état, car un recours aurait été déposé devant la juridiction administrative. Or une jurisprudence constante montre que le Conseil d'Etat n'aurait pas manqué d'annuler, plusieurs mois, sinon plusieurs années après, les résultats du concours, plaçant ainsi des centaines de titulaires dans une situation difficile, puisque cette annulation aurait remis en cause leur situation de fonctionnaire, sans pour autant qu'une solution satisfaisante soit apportée aux candidats écartés de façon irrégulière.

Après avoir pesé tous les éléments du problème, j'ai donc été conduit à annuler les épreuves orales qui s'étaient déroulées dans ces conditions et à faire établir une nouvelle liste d'admissibilité afin de permettre à l'ensemble des candidats qui y avaient droit de concourir pour l'admission, dans des conditions conformes au principe d'égalité qui s'impose dans les concours de recrutement de la fonction publique et que l'administration se doit de faire respecter.

Votre suggestion, monsieur Perrut, de réintégrer les trois candidats sur la liste des admis ne peut être retenue. En effet, je rappelle que les conditions fixées pour un concours demeurent définitives à la date de clôture des registres d'inscription : on ne peut, après cette date, modifier le nombre de postes offerts sans mettre en cause la régularité du concours : la jurisprudence du Conseil d'Etat est constante sur ce point.

Très soucieux cependant des conséquences, tant sur le plan humain que sur le plan pratique, des résultats définitifs du concours, j'ai donné les instructions susceptibles d'apporter aux candidats certaines compensations : en particulier, pour ceux qui étaient maîtres auxiliaires, une garantie d'emploi pour l'année scolaire 1979-1980 et pour ceux qui n'avaient pas d'emploi et souhaiteraient un poste de maître auxiliaire, l'assurance que l'administration donnera satisfaction à leur demande.

Je tiens enfin à préciser devant l'Assemblée que, dans cette affaire, les responsabilités ont été clairement définies. Une faute a été commise par un haut fonctionnaire. En raison même de sa qualité, ce haut fonctionnaire devait être sanctionné. Cela a été fait. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

SÉCURITÉ DES AÉROPORTS

M. le président. La parole est à M. Daillet.

M. Jean-Marie Daillet. Ma question s'adresse à M. le ministre des transports.

La catastrophe survenue récemment sur l'aéroport d'Athènes le 9 octobre, après celle de Chicago le 29 mai, appelle une nouvelle fois l'attention sur la fréquence inadmissible, même compte tenu de la croissance du trafic, des accidents de piste. Il semble, en effet, que des défaillances mécaniques, des erreurs de pilotage ou le mauvais état du revêtement du sol précipitent trop souvent les appareils des lignes commerciales au-delà de la piste, où ils s'écrasent et prennent feu.

Une telle situation est d'autant plus paradoxale que la France, il y a dix ans, a eu le privilège de mettre au point, grâce à l'argent des contribuables et en liaison avec les Etats-Unis, une barrière de sauvetage qui a été homologuée par l'organisation internationale de l'aviation civile en novembre 1967 en vue de son installation, en bout de piste, sur les aéroports internationaux.

Cette barrière est actuellement en service sur tous les aéroports militaires où elle a déjà sauvé des milliers de pilotes et d'appareils de guerre. Appliquée aux gros porteurs civils, le dispositif de sécurité, dont le filet était de fabrication française, arrêtait, dès 1970, l'énorme quadricycleur B 52 de 150 tonnes prêt en toute confiance par l'armée de l'air des Etats-Unis pour les essais civils. C'est ce même dispositif qui a été installé sur la piste de Toulouse pour les premiers essais de Concorde.

Le coût d'un tel équipement, opérationnel depuis des années pour les pistes civiles, est officiellement évalué par vos propres services à la valeur d'un simple train d'atterrissage. Son amortissement représenterait moins d'un franc par passager et par vol.

Les techniciens savent d'ailleurs que les appareils civils sont plus faciles encore à arrêter que les avions militaires, dont la vitesse est élevée, et qui sont généralement à ailes delta.

Voici ma question, qui est aussi une suggestion. En installant dans les meilleurs délais une barrière de sauvetage à l'aéroport d'Orly, par exemple, sur la piste qui débouche sur l'autoroute, la France n'aurait-elle pas le mérite de donner le signal de l'équipement en matériel de sécurité des aéroports dits critiques, que connaissent d'ailleurs bien les pilotes ?

N'y aurait-il pas l'occasion pour l'industrie aéronautique française de contribuer, de manière décisive et fructueuse pour notre commerce extérieur, à la sécurité des aéroports et des passagers du monde entier ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des transports.

M. Joël Le Theule, ministre des transports. Monsieur Daillet, les accidents, aussi tragiques soient-ils, ne doivent pas donner à l'opinion l'impression que le transport aérien n'est pas sûr.

Il faut savoir qu'en 1978, pour l'ensemble du monde, on a déploré moins d'accident mortel pour 100 000 heures de vol commercial. L'avion, contrairement à ce que l'on croit, est et reste l'un des moyens de transport les plus sûrs.

Cela dit, vous m'avez posé la question précise de savoir s'il ne serait pas opportun d'équiper les aéroports français à grand trafic, ou tout au moins l'un d'entre eux, de barrières d'arrêt.

Je vous répondrai que, techniquement, la chose est faisable : les matériels qui sont couramment utilisés, comme vous l'avez indiqué, sur les aérodromes militaires pourraient être effectivement adaptés pour arrêter les appareils gros porteurs tels que le Boeing 747 ou l'Airbus.

J'indique toutefois que ce type d'équipement n'est pas apparu comme prioritaire aux instances internationales de l'aviation civile. Ne voyez pas dans ces propos une échappatoire quelconque. Les instances internationales de l'aviation civile sont extrêmement soucieuses de sécurité. Or, le système qui est utilisé sur les aéroports militaires présenterait quelques inconvénients, notamment le risque d'un relevage intempestif qui peut entraîner une catastrophe. Il y a donc encore des progrès à faire sur ce point.

Par ailleurs, il s'avère que l'existence de barrières d'arrêt de ce type n'aurait pas évité, hélas ! l'accident de Chicago, qui avait une tout autre cause.

D'autres mesures sont actuellement prises pour améliorer la sécurité des appareils au décollage ou à l'atterrissage, en particulier avec le perfectionnement des systèmes de freinage.

Par ailleurs, il convient de noter que le risque de sortie catastrophique hors de l'axe de la piste, seule situation où la barrière d'arrêt est efficace, est de l'ordre de un pour dix millions de mouvements. S'il n'est pas négligeable, ce taux de risque demeure pourtant moins élevé que ceux qui affectent d'autres phases du vol : évacuation d'urgence, avec un rapport de un pour 100 000 vols ; incendies, avec un rapport de un pour 150 000 vols ; dépressurisation rapides, avec un rapport de un pour 330 000 vols.

Aussi les constructeurs, les exploitants, les personnels navigants étudient-ils et développent-ils des matériels et des procédures qui améliorent de plus en plus la sécurité : toboggans d'évacuation, extincteurs automatiques, perfectionnements constants des consignes de sécurité...

De toute manière, rien ne sera négligé pour améliorer encore la sécurité. Nos services suivent constamment l'évolution de la technique, en France et dans le monde, pour y parvenir. Pour ce matériel particulier, nous essayons de confronter nos expériences sur le plan international et de définir les priorités. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

EXTENSION DU BÉNÉFICE DES BILLETS DE CONGÉS PAYÉS AUX CHÔMEURS

M. le président. La parole est à M. Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. Monsieur le ministre des transports, la S. N. C. F. pratique une politique commerciale audacieuse — avec des tarifs réduits pour les couples et les personnes âgées, par exemple — qui est en même temps une politique sociale dont il convient de se réjouir.

La société nationale, on le sait, accorde aux travailleurs salariés le bénéfice d'un billet à tarif réduit, appelé billet populaire de congés annuels.

Vous avez décidé tout récemment d'étendre le bénéfice de cette mesure aux pré-retraités, décision qui n'est d'ailleurs pas connue dans toutes les régions.

Ma question est très simple : ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il conviendrait de l'étendre aussi aux chômeurs, compte tenu de la modicité de leurs ressources ?

M. le président. La parole est à M. le ministre des transports.

M. Joël Le Theule, ministre des transports. Le billet populaire de congés annuels, qui donne droit à une réduction de 30 p. 100, a été créé pour répondre à l'une des dispositions de la loi de 1936 qui instituait les congés payés. Il est réservé aux travailleurs salariés.

Son régime a été confirmé dans la convention du 31 août 1937 modifiée, qui régit les rapports de l'Etat et de la S. N. C. F. En effet, lorsqu'il y a tarification à caractère social, il doit y avoir compensation financière sur le plan national, à la charge du budget.

Je n'évoquerai pas ici les diverses participations du budget français à l'activité de la S. N. C. F. Elles sont considérables. Nous aurons l'occasion d'en parler la semaine prochaine.

Je précise toutefois qu'un double assouplissement permet de donner satisfaction partielle aux intéressés.

D'une part, il est admis que l'épouse, elle-même salariée, peut faire figurer son mari sur son propre billet de congés annuels, lorsque l'époux est travailleur salarié en situation de chômage. Dans ce cas, il suffit de joindre un certificat de chômage à la demande de billet de l'épouse.

D'autre part, et cet avantage n'est peut-être pas suffisamment connu, tout ayant droit, pensionné ou retraité, peut faire figurer son conjoint, mari ou épouse sur son propre billet pour autant que ledit conjoint habite avec lui.

Cette disposition intéresse les chômeurs, et surtout les personnes en situation de préretraite, qui peuvent aussi obtenir un billet de congés annuels par l'intermédiaire de leur conjoint.

C'est pourquoi, depuis juillet, et à ma demande, la S. N. C. F. délivre le billet de congés annuels à 30 p. 100 aux personnes qui bénéficient de la garantie de ressources délivrée par les Assedic et qui se trouvent en situation de pré-retraite. Mais le coût de cette mesure doit être financé par le budget de l'Etat. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures quinze, est reprise à seize heures vingt-cinq, sous la présidence de M. Guy Bêche, vice-président.*)

PRESIDENCE DE M. GUY BECHE,

vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1980

Suite de la discussion générale d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1980 (n° 1290, 1292).

Hier soir, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. Robert-André Vivien, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Robert-André Vivien, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Monsieur le ministre du budget, mes chers collègues, après l'intervention très complète faite, hier, par M. le rapporteur général, avant les discours politiques très attendus qui seront prononcés cet après-midi, l'Assemblée permettra sans doute au président de sa commission des finances, de l'économie générale et du Plan d'évoquer rapidement quelques aspects plus techniques et de lui livrer, brièvement aussi, quelques réflexions personnelles sur le projet de loi de finances pour 1980.

Cette année, la discussion du projet de loi de finances en commission — mes collègues de la majorité comme ceux de l'opposition ne me contrediront pas — a été plus approfondie et plus serrée que les précédentes années.

Plus de deux cents amendements ont été déposés — ce qui est un record absolu car, en général, le nombre des amendements sur un projet de loi de finances se situe entre quatre-vingts et quatre-vingt-dix — et plus de cinq séances très denses ont été consacrées à l'étude de la première partie, au cours desquelles nous avons pu constater que le contrôle parlementaire s'exerçait avec vigueur.

Sans vouloir revenir sur les débats d'hier, je veux tout de même indiquer combien j'ai regretté, avec la majorité, les conditions dans lesquelles M. Marchais et son groupe, utilisant le règlement de notre Assemblée, bafouant la Constitution, ont tenu à déposer une question préalable en dépit des vigoureuses protestations élevées par M. Labbé lors de la conférence des présidents. Opposer une question préalable, mesdames, messieurs, c'est tendre à faire décider qu'il n'y a pas lieu de discuter d'un texte. Alors, selon M. Marchais et ses amis, il n'y aurait pas lieu de discuter du projet de loi de finances. De qui se moque-t-on ? Il est vrai que M. Marchais et ses collègues sont spécialistes de ce genre d'affirmation.

C'est donc d'une « perversion » du règlement qu'a usé, pour la deuxième fois, M. Marchais, lequel se veut l'interlocuteur privilégié du Gouvernement et a d'ailleurs fait sienne certaine déclaration de l'Italien Manzoni selon lequel « les injures ont un grand avantage sur les raisonnements, celui d'être admises sans preuve ».

En effet, qu'avons-nous entendu, hier, de la bouche de M. Marchais ? Seulement quelques reproches infondés. Et lorsque M. Hamel, notre talentueux collègue, lui montrait tout ce qu'il y avait d'inconvenant dans son propos (*Aplaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*) M. Marchais — j'ai le compte rendu analytique sous les yeux afin que M. Ducoloné, spécialiste de l'interruption systématique ne me démente pas — l'a interrompu *ex abrupto* pour lui demander quelle était la situation du franc par rapport au panier des autres monnaies. M. Hamel, homme sérieux, membre compétent de la commission des finances, lui a répondu, au nom de la majorité, que la situation du franc n'était pas mauvaise, car il avait conservé sa parité. Nous, nous recherchons nos informations, non pas dans l'*Humanité* comme M. Marchais, mais dans les documents établis par la Banque de France et nous prenons en considération l'indice publié par celle-ci, qui permet de mesurer les variations du franc par rapport à un « panier » composé, rappelons-le, des devises des dix-neuf principaux partenaires commerciaux de la France, pondérées en fonction de leur part dans le commerce extérieur, et nous pouvons affirmer que cet indice a évolué — prenez note, messieurs, pour en informer M. Marchais si vous le voyez prochainement — de 93,90 en décembre 1976 à 93,37 aujourd'hui.

Mais mon propos n'est pas de faire l'exégèse de l'intervention sans grand talent de M. Marchais plus à l'aise dans l'ironie que dans l'économie. (*Aplaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Protestations sur les bancs des communistes.*)

Les travaux de la commission des finances, monsieur le ministre, ont abouti à modifier passablement le texte initial du projet de loi de finances dont vous nous avez saisi.

Des suppressions, des ajouts, des modifications d'importance inégale, parfois en apparence secondaires — mais aucun amendement n'est secondaire — le plus souvent, et vous avez pu vous en rendre compte en examinant nos amendements, profondes et traduisant des prises de position mûrement réfléchies, ont été adoptés, par la majorité notamment.

Je ne crois pas que vous ayez à déplorer cette remise en cause du texte initial : vous avez trop souvent témoigné de votre respect pour le Parlement et vous avez vous-même maintes fois usé, dans le passé, du droit de contestation dont disposent notamment les parlementaires. Les modifications en cause me paraissent au contraire l'illustration, si besoin en était, du fait que nos institutions fonctionnent normalement et qu'elles laissent s'exprimer librement le jeu de la démocratie auquel certains d'entre nous ici sont attachés.

Au demeurant, il importe de faire une distinction substantielle.

Tels qu'ils ont été examinés, les crédits des différents départements ministériels n'ont été qu'à peine modifiés par rapport aux propositions initiales.

En toute honnêteté, laissez-moi vous dire, monsieur le ministre — et nous le regrettons — que les votes émis par la commission des finances reflètent en effet la difficulté qu'éprouve celle-ci, en raison des textes, à apporter des aménagements de fond aux propositions qui lui sont soumises.

La procédure de vote des « services votés » telle qu'elle résulte de l'ordonnance organique du 2 janvier 1959 me paraît expliquer largement cet état de fait.

Certes, en droit, tout parlementaire peut, vous l'avez rappelé, par voie d'amendement, remettre en cause les services votés. En réalité, nous le savons, la pratique suivie depuis plus de vingt ans maintenant montre qu'une telle figure est exceptionnelle.

De leur côté, les différents départements ministériels savent qu'ils n'ont aucun besoin de revenir sur des missions routinières ou traditionnelles qui ne sont quasiment jamais contestées.

C'est pourquoi nous pensons avec M. le rapporteur général et avec M. Pons et M. Hamel au nom des deux groupes de la majorité de la commission des finances, qu'une réflexion devrait être menée à cet égard. Notre collègue M. Michel Noir a déposé en ce sens une proposition de loi organique signée par la totalité des membres du groupe du R. P. R. et apparentés.

Personnellement, je me demande s'il ne faudrait pas en venir à mettre aux voix les services votés par ministère, par exemple, ou bien à soumettre au Parlement non les fascicules budgétaires que nous connaissons sous le nom de « bleus », mais les budgets de programme, c'est-à-dire ce que nous appelons les « blancs ».

Une telle procédure inciterait vraisemblablement MM. les rapporteurs spéciaux, qui font déjà très convenablement leur travail et assument leur mission dans des conditions parfois difficiles, à examiner d'un oeil plus critique l'ensemble des budgets dont ils ont la charge, et peut-être chaque ministère pourrait-il faire porter son effort vers la remise en cause de ses actions quotidiennes. C'est dans cette voie que s'inscrit l'amendement d'économie déposé par la majorité.

En revanche, le dispositif du projet de loi de finances a été sensiblement modifié lors de son examen en commission.

Ces modifications profondes traduisent le fait que le budget de 1980 se présente comme un budget difficile. Et nous aurions aimé entendre, dans les propos de l'opposition, les quelques évidences, que nous, majorité, avons exprimées en commission.

Il est vrai que le renchérissement de 60 p. 100 du prix du pétrole brut depuis le début de l'année et les nouvelles orientations à la hausse des cours apparues ces dernières semaines ne sont pas l'unique cause des difficultés économiques auxquelles nous nous heurtons.

Il faut y ajouter le dérèglement du marché des changes et, singulièrement les mouvements erratiques de la première monnaie de réserve internationale : le dollar.

Il faut y ajouter le gonflement incessant des masses d'eurodollars et de pétrodollars qui circulent d'établissement financier en établissement financier et de place financière en place financière sans que les autorités monétaires des différents pays puissent véritablement en contrôler les déplacements et l'évolution.

Il faut y ajouter les records que battent, à intervalles plus ou moins réguliers, les taux d'intérêt, et un peu partout, dans les capitales des pays industrialisés, et notamment aux Etats-Unis, où les chiffres atteints ne s'étaient jamais vus jusqu'à présent.

Il faut y ajouter la flambée des prix de l'or, qu'il s'agisse du lingot à Londres ou du « Napoléon » à Paris, dont les cours s'apprécient chaque jour dans les proportions que l'on sait, depuis précisément que l'or a été démonétarisé.

Il faut y ajouter la nouvelle orientation à la hausse des cours des principales matières premières.

Il faut y ajouter la croissance préoccupante de l'endettement international des pays en voie de développement et des pays d'Europe de l'Est.

Il faut y ajouter l'incapacité de l'économie soviétique à réaliser les taux de croissance, pourtant déjà révisés en baisse, du plan quinquennal.

Face à ce dérèglement généralisé de l'économie mondiale, les possibilités étaient réduites de présenter un projet de loi de finances susceptible de satisfaire le plus grand nombre, sans même compter les professionnels de la critique systématique. L'objectif retenu d'assurer une progression de la richesse nationale de 2,5 p. 100 l'an prochain, en garantissant, nous avez-vous dit, le pouvoir d'achat des plus démunis, en maîtrisant l'évolution de la masse monétaire et en assurant l'équilibre de nos échanges extérieurs peut, tout à la fois, paraître dérisoire à certains, ambitieux au contraire à d'autres. Quant à moi, il me semble préoccupant.

Nous sommes un certain nombre ici, monsieur le ministre, à mesurer l'importance des moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs. On vous a critiqué, mais on vous a également rendu hommage, vous le savez, en commission.

Globalement, votre budget dépassera 500 milliards de francs en 1980 ; 50 000 milliards de centimes. Quelle somme ! Il faut dire que ce chiffre est plus de dix fois supérieur à celui du premier budget de la V^e République en 1959.

Depuis cette période, le budget général de l'Etat a doublé une première fois entre 1959 et 1967, une seconde fois entre 1967 et 1974 et une troisième fois entre 1974 et 1980.

Si ce rythme de progression se poursuit, le budget atteindra 1 000 milliards de francs en 1985, c'est-à-dire d'ici à la fin du VIII^e Plan.

A ceux que ces chiffres inquiéteraient, il faut rappeler cependant que, pendant ces vingt dernières années, le produit intérieur brut a augmenté plus vite encore et que, depuis 1970, le budget en représente moins de 20 p. 100, alors qu'il avait, auparavant, toujours dépassé ce pourcentage.

Ce qui nous préoccupe pourtant, monsieur le ministre, c'est la structure interne de la masse considérable que je viens d'évoquer.

Les dépenses de fonctionnement — et M. le rapporteur général a insisté avec conviction hier sur ce point — et singulièrement de personnel, charges sociales et pensions comprises, constituent à l'heure actuelle le premier poste budgétaire, et un poste budgétaire qui ne cesse de croître depuis maintenant plusieurs décennies.

Outre son volume — que nous critiquons — le fait que cette masse soit quasiment incompressible montre ce qu'il y aurait d'irréaliste, voire de dangereux, à pratiquer, en période de dégradation du marché de l'emploi, une politique de recrutement purement circonstancielle que certains préconisent — mais ce n'est pas la majorité. En effet, elle pèserait ensuite, pendant trente ou quarante ans, sur les finances de l'Etat et aggraverait encore la tendance actuelle.

Croissent également, dans le projet que vous nous proposez, monsieur le ministre, les dépenses militaires — la majorité s'en réjouit, et singulièrement le groupe du rassemblement pour la République — et les dépenses correspondant à la dette publique. Mais la progression des premières est liée à la persistance des tensions sur la scène internationale ; celle des secondes est due à l'exécution en déficit des budgets de ces dernières années et à la hausse des taux d'intérêt. M. lcart a exprimé notre préoccupation à cet égard.

Il ne vous restait plus, dès lors, monsieur le ministre, que deux secteurs sur lesquels jouer : les dépenses d'intervention et les dépenses d'investissement. Entre les deux, vous avez pris le parti de privilégier les premières au détriment des secondes. Malgré les explications que vous nous avez fournies hier, l'inquiétude de la commission des finances demeure et c'est l'aspect le plus préoccupant de votre budget.

Le ralentissement de la croissance économique est inflationniste car il affecte davantage les recettes de l'Etat que les dépenses qui continuent de croître.

De même, contrairement à la théorie exposée par Keynes pendant l'entre-deux-guerres, les économistes avertis mettent aujourd'hui en avant les effets de l'indemnisation du chômage sur la hausse des prix. Il fut un temps où l'on préconisait une large indemnisation des chômeurs pour relancer la consommation ; mais l'importance des mesures que vous avez prises souligne qu'il est indispensable d'avoir une plus forte progression des investissements civils.

C'est pourquoi, je le répète, quitte à provoquer votre mécontentement, il aurait été préférable de soutenir un peu plus l'activité économique par une politique d'investissements publics, en s'en prenant aux causes réelles du sous-emploi plutôt qu'à ses effets.

La situation des entreprises fait qu'elles auraient été capables aujourd'hui de faire face à une reprise de l'activité économique sans pressions immédiates, ni sur les coûts ni sur les prix.

Une telle politique m'aurait semblé, par ailleurs, correspondre davantage à la politique de sauvegarde de notre monnaie et de rééquilibrage de la balance des comptes, mise en œuvre depuis plus de trois ans maintenant par le Gouvernement.

J'ai déjà eu l'occasion d'exprimer ces inquiétudes lors du débat sur les options du VIII^e Plan.

Lorsque M. Giscard d'Estaing était président de la commission des finances, il considérait qu'au-delà de 40 p. 100 de prélèvements obligatoires, par rapport à la production intérieure brute, la société s'engageait sur la voie du socialisme. Or, nous en sommes, dès cette année, à 42,80 p. 100 ! (*Exclamations sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

C'est pourquoi je me réjouis que la commission des finances ait adopté, à l'initiative de notre collègue Jacques Marette, un amendement signé par l'ensemble des membres du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française de la commission des finances. Cet amendement tend à soumettre

les dépenses sociales au vote annuel du Parlement. Il importe, en effet, d'assurer et d'assumer la maîtrise de ces masses considérables qui échappent actuellement à tout contrôle parlementaire.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques réflexions que m'a inspirées le budget que vous nous présentez.

Une tâche ardue vous attend, ne serait-ce qu'à cause du nombre des interventions, des amendements et des votes qui vont maintenant se succéder. Mais, je le sais d'expérience, au long du débat vous vous emploierez efficacement, grâce aux qualités que nous vous connaissons, à rapprocher les points de vue du Gouvernement et du Parlement, tout au moins de sa majorité qui se veut critique, certes, mais surtout constructive.

Son souci de l'intérêt général n'exclut pas, certes, quelques préoccupations catégorielles qui reflètent d'ailleurs l'intérêt général, en tout état de cause, la cohésion et le sérieux de propositions de la majorité soulignent la démagogie et le manque de sérieux de celles de l'opposition. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Chirac.

M. Jacques Chirac. Monsieur le président, monsieur le ministre du budget, mes chers collègues, depuis plusieurs semaines l'économie mondiale est à nouveau dans la tourmente.

La spéculation effrénée sur l'or et les monnaies, les brutales variations des cours sur les marchés financiers, la flambée des taux d'intérêt, la menace de nouvelles hausses, inévitables, du prix du pétrole : autant d'événements qui déroutent et inquiètent l'opinion publique.

S'agit-il, se demandent certains, des prémices d'un cataclysme comparable à celui qui secoua le monde en 1929 ?

S'agit-il, s'interrogent d'autres, de l'annonce d'une récession comme en 1974-1975 ? Bien présomptueux, en fait, seraient ceux qui oseraient répondre catégoriquement.

En tout cas, il est sûr que la France devra faire face, l'an prochain, à des contraintes extérieures bien plus rudes encore que dans le passé récent.

Cette certitude doit nous habiter au moment où nous examinons le projet de budget de l'Etat pour 1980.

Quel acte, en effet, est plus important pour la vie économique d'un pays que le vote de son budget ?

Dans le texte que nous présente le Gouvernement, les dépenses définitives s'élèvent à quelque 524 milliards de francs, soit 19,5 p. 100 du produit intérieur brut. En d'autres termes, près du cinquième de tout ce que les Français produisent passe, d'une façon ou d'une autre, dans les caisses de l'Etat.

Certes, la liberté de ceux qui ont préparé ce budget était limitée. De nombreuses charges sont répétitives et quasiment obligatoires, mais la marge de manœuvre existe et le budget peut toujours, quand on le veut, être l'instrument efficace d'un projet politique.

Ce n'est pas le cas du projet de budget soumis à l'Assemblée. Il s'agit, à l'évidence, d'un budget de reconduction et non d'un budget de redressement. Ce n'est pas ce budget-là qui pourra répondre aux exigences de la situation internationale et à l'attente inquiète des Français.

M. Joseph Franceschi. Vous le voterez tout de même.

M. Jacques Chirac. D'autres que moi l'ont dit, notamment à cette tribune, et je ne reprendrai pas leur démonstration.

Je ne suis pas, en effet, venu parler ici pour critiquer ou pour détruire. Mon intention, au contraire, est de tenter de construire, en proposant l'alternative économique et politique qui me semble aujourd'hui la mieux adaptée aux difficultés de la France, dans un monde tourmenté.

Voilà dix ans que les économies occidentales sont malades. Elles souffrent en vérité de deux maux dont les effets se mêlent et se cumulent : le désordre monétaire d'une part, la guerre du pétrole d'autre part.

Mais, sur les vraies responsabilités, la plus grande confusion règne dans les esprits. Certains, d'ailleurs, l'entretiennent à plaisir, tant il est commode de se défausser de ses propres erreurs sur cette institution un peu mystérieuse que constitue l'O. P. E. P.

Pour éclairer le débat, il n'est pas inutile d'opérer un rapide, très rapide, retour en arrière.

Au début des années 1970, s'est achevée une période au cours de laquelle la France et les pays occidentaux avaient connu une croissance industrielle et économique d'un niveau et d'une régularité sans précédent dans leur histoire récente.

Mais en 1973-1974, ce fut le choc pétrolier qui agit brutalement comme un révélateur : en quelques mois le prix du pétrole a quadruplé, puis quintuplé, et toutes les règles du jeu économique international ont été brouillées. Si je dis que ce fut un révélateur, c'est qu'en réalité le bouleversement dont nous primes soudain conscience avait d'autres causes, plus lointaines et plus profondes.

D'abord, le désordre monétaire international, qui s'était installé depuis plusieurs années, ne pouvait manquer d'entretenir, comme le répétait avec obstination Jacques Rueff, la montée de l'inflation. L'inflation en Occident signifiait la baisse constante du pouvoir d'achat des producteurs de pétrole ou de matières premières.

Ensuite, les rapports de force entre nos vieux pays industriels et les pays neufs en voie de développement s'étaient insensiblement, mais radicalement modifiés : grâce à l'aide financière, technique, commerciale que nous leur avions apportée, comme c'était naturellement notre devoir, grâce aussi au courage et aux sacrifices de leurs peuples, certaines nations de ce qu'on appelait naguère le Tiers Monde étaient devenues des puissances industrielles.

Dès lors s'exerçait une concurrence nouvelle qui nous contraignait à remettre en cause les bases mêmes de notre développement économique, traditionnellement fondé sur l'exploitation de matières premières importées à bas prix, pour permettre la revente des produits transformés, sur les marchés intérieurs ou mondiaux.

Dans un premier temps, ce fut l'affolement. Souvenez-vous de la panique qu'éprouva, dans certains pays, une opinion publique menacée d'immobilité le dimanche, de soirées sans télévision ou de rues sans néon !

Dès 1974, la croissance se ralentit et ce fut même, en 1975, la récession internationale la plus sévère depuis le bien longues années. J'en sais quelque chose : je l'ai vécu à la tête du Gouvernement. La France, toutefois, s'en tirait mieux que ses partenaires de la Communauté économique européenne.

La période qui suivit, du deuxième semestre de 1976 au premier semestre de 1979, fut, sur le plan international, une période de relatif répit. Certes, les prix nominaux du baril de pétrole augmentèrent légèrement dans l'intervalle. Mais si l'on tient compte de la dépréciation du dollar, on s'aperçoit, en réalité, que le coût de l'énergie importée pendant cette période n'a cessé de diminuer.

Je veux citer ici quelques chiffres : sur la base 100, en 1974, le coût de la tonne de pétrole importée vendue en France, en francs constants, est passé de l'indice 98 en 1976 à l'indice 85 en 1978 — soit une diminution de plus de 13 p. 100 — et restait d'ailleurs à l'indice 94 en avril 1979.

Je tire ces chiffres d'un rapport incontestable — c'est un rapport du Gouvernement — bien que resté secret, comme certains autres.

Voilà la vérité : pendant près de trois ans, la France et l'Occident ont bénéficié d'une baisse en valeur réelle du coût de l'énergie et des principales matières premières.

Chacun voit que nous n'avons pas su saisir cette chance, ni profiter de ce répit.

Un nouveau « choc pétrolier » est intervenu le 28 juin dernier à Genève. Il était inévitable : mais, compte tenu des délais de transport du brut, nous commençons tout juste aujourd'hui à en ressentir les effets. Il serait donc inexact de lui imputer les mauvais résultats de la politique économique dont on a dressé le constat d'échec dans le courant de l'été dernier.

Aujourd'hui, la situation internationale est devenue explosive.

Les énormes masses de dollars émises par les Etats-Unis pour financer le déficit permanent de leur balance commerciale errent de par le monde, à l'affût de toute occasion de spéculation, tantôt sur l'or, tantôt sur telle ou telle matière première, tantôt sur une ou plusieurs monnaies réputées fortes.

Les centaines de milliards de dollars, détenues par des personnes qui ne résident pas aux Etats-Unis, échappent à tout contrôle, y compris à celui des ministres des finances des pays les plus riches du monde qui se réunissent périodiquement pour en parler, avec les résultats que l'on sait :

La prolifération des euro-dollars et des autres eurodevises crée un climat d'instabilité permanente. Elle est fondamentalement à la racine de l'inflation qui perturbe les économies occidentales depuis des années. Elle vide d'une grande partie de leur efficacité les politiques d'assainissement qu'affichent les gouvernements, car les possibilités de refinancement sur le marché des euro-monnaies permettent de déjouer les règles de tout encadrement du crédit. Elle contraint les gouvernements à fixer,

pour déjouer les mouvements trop brutaux de capitaux, des taux d'intérêt incompatibles avec le retour à une croissance régulière et soutenue.

La voix de la France doit s'élever pour dénoncer vigoureusement cette situation.

Il ne suffit pas de créer, en Europe, une mini-zone de stabilité sous la domination du deutsche mark, pour mettre la France à l'abri d'une tourmente monétaire mondiale.

Il faut revendiquer la fixation de règles claires et contraignantes régissant l'émission des monnaies nationales et des moyens de paiement internationaux.

M. Emmanuel Aubert. Très bien !

M. Jacques Chirac. Aucune monnaie, quelle que soit la puissance de l'économie qui la sous-tend, ne peut plus prétendre désormais au statut d'instrument de règlement universel. Si nous ne le comprenons pas nous-mêmes, les pays producteurs de pétrole et de matières premières que nous réglons en dollars nous le feront comprendre avant qu'il soit longtemps. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

Il faut donc instituer des moyens de règlement dont l'émission soit contrôlée et limitée d'un commun accord, et dans la définition desquels l'or, qu'on le veuille ou non, devra tenir une place importante.

Dans les années 1960, la France n'a pas hésité à être, sur les questions monétaires internationales, la mauvaise conscience des puissances dominantes de l'Occident.

Elle doit retrouver le courage de proclamer bien haut des vérités qui n'ont, hélas ! pas fait beaucoup de chemin depuis lors.

Il ne vous échappera d'ailleurs pas que l'instauration d'un nouvel ordre monétaire international et la remise en ordre des rapports entre pays producteurs et pays consommateurs de pétrole sont deux questions étroitement liées. J'ai montré que le renchérissement du pétrole n'expliquait pas tout, beaucoup, beaucoup s'en faut.

Mais quand bien même pourrions-nous lui imputer certaines de nos difficultés, il faut savoir qu'en toute hypothèse il constitue désormais une donnée durable de notre vie économique.

Les rapports de force se sont modifiés de telle sorte qu'à vue d'homme, la vieille Europe qui s'épuise aujourd'hui à Strasbourg en des joutes parlementaires stériles ne pourra plus de sitôt imposer sa volonté à des nations fières de leur force nouvelle.

Et il y va aussi de l'équité.

Il n'est pas équitable que la richesse et la puissance des pays occidentaux soient indéfiniment fondées sur la transformation de matières premières et de sources d'énergie dont le prix, en valeur réelle, n'avait cessé, sauf exception, de décroître durant les deux premières décennies de l'après-guerre, sans parler d'un passé plus lointain.

Un nouvel ordre économique mondial est en train de naître sous nos yeux.

Pour ma part, je pense depuis longtemps qu'il faut indexer le prix du pétrole, de manière que le pouvoir d'achat des pays producteurs ne soit pas régulièrement entamé du fait de l'inflation mondiale et de la dépréciation du dollar.

Cette indexation prendrait pour base le prix du brut et les parités monétaires de juin 1979, avec réajustement immédiat. La conclusion d'un accord international en ce sens est la seule voie qui permette d'éviter des confrontations préjudiciables à tous et d'abord à nous — nous l'avons vu depuis quelque temps.

Le temps presse, car les Etats membres de l'O. P. E. P. ne se contenteront plus longtemps encore de rattrapages périodiques, nécessairement brutaux, qui les placent d'ailleurs en situation d'accusés aux yeux de l'opinion publique et qui sont extraordinairement préjudiciables à notre évolution économique.

La diplomatie française devrait, simultanément, s'assigner comme objectif la création de mécanismes de transformation des euro-dollars, en vue de faire contribuer les plus-values pétrolières au développement des pays pauvres ou fortement endettés.

Comme je l'ai proposé à plusieurs reprises, il faut que la France soit la messagère d'une grande alliance pour le développement, seul moyen de rendre solvables les immenses besoins qui subsistent aux quatre coins de la planète, et de relancer ainsi la croissance économique mondiale, croissance indispensable tant pour les pays en voie de développement que pour nous-mêmes. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

Il s'agit là d'un combat difficile et de longue haleine.

Si nos partenaires occidentaux tardent à ouvrir le dialogue avec les pays producteurs, la France doit montrer l'exemple et prendre, s'il le faut, l'initiative de négociations bilatérales.

A terme, de l'issue de cette entreprise dépend sans aucun doute le succès de notre redressement intérieur.

Les contraintes extérieures, pour pressantes qu'elles soient, ne doivent cependant pas servir d'alibi à l'inaction nationale. Il faut appeler sans tarder la nation à l'effort et lui fixer des objectifs ambitieux.

La France a d'abord besoin d'investir.

La France a besoin d'exporter.

La France doit juguler la hausse de ses prix intérieurs.

La France doit changer ses priorités sociales et faire un plus grand effort de justice.

Beaucoup d'hommes et de femmes autour de nous attendent ce langage. Il est de notre responsabilité de lui donner force et crédit en proposant sans relâche une autre politique sociale et économique fondée sur une autre vision de l'avenir.

Investir d'abord.

Le constat est bien connu : quoique leur situation financière se soit incontestablement redressée depuis trois ans, les entreprises françaises n'ont pas encore retrouvé le goût d'investir.

Or il faut investir, pour aujourd'hui et pour demain. Dès aujourd'hui, l'investissement permettrait, directement et indirectement, la création de nouveaux emplois. Nous pourrions distribuer en contrepartie un pouvoir d'achat supplémentaire qui ne serait pas une libéralité de l'Etat-providence mais le salaire d'un travail effectif. Ce supplément de pouvoir d'achat favoriserait la consommation et l'activité générale s'en trouverait stimulée.

Mais l'investissement, c'est aussi l'emploi de demain.

Investir, c'est installer des machines plus modernes et plus performantes, c'est développer des produits plus élaborés, c'est pénétrer dans les secteurs de pointe, en un mot c'est redonner vie à l'imagination, à la création, à la recherche, au progrès sans lequel une nation se recroqueville et perd pied, peu à peu, dans la compétition permanente qui se joue entre les grands pays.

Si l'on considère le projet de budget qui nous est soumis, on s'aperçoit que les mesures d'encouragement à l'investissement productif des entreprises privées sont évaluées à la somme de 3,5 milliards de francs, répartis entre 1979 et 1980, alors que, pour la seule année 1980, vous allez dépenser près de trois fois plus pour la seule indemnisation publique du chômage.

Ces mesures, déjà prises avant les vacances, ne sont évidemment pas à la hauteur du problème. Quant aux crédits d'équipement civil de l'Etat — budget annexe des P.T.T. compris — ils progressent au total de 8,4 p. 100, soit moins que la hausse des prix annoncée.

Ce n'est donc pas faire preuve d'un esprit de critique systématique que de dire que le Gouvernement n'a pas de politique d'incitation à l'investissement.

Nous souhaitons, pour notre part, que soit donnée une vigoureuse impulsion dans ce domaine. Nous préconisons pour cela des mesures de grande ampleur, notamment une réévaluation progressive des bilans, des amortissements accélérés et des bonifications d'intérêt, sans préjudice d'une action sur les taux d'intérêt dont la flambée actuelle, exclusivement fondée sur des préoccupations d'ordre monétariste, risque de déclencher une terrible récession dans le monde occidental. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

De telles mesures doivent être réfléchies et mises en cohérence les unes avec les autres.

C'est pourquoi nous disons qu'elles ne peuvent relever de la seule politique conjoncturelle, c'est-à-dire d'un gouvernement au jour le jour, mais qu'elles doivent s'insérer impérativement dans un plan.

Si l'on ne revient pas à une planification, souple et largement concertée entre tous les partenaires, mais suffisamment cohérente et durable pour orienter l'effort de la nation, eh bien ! l'adaptation de l'industrie et de l'agriculture française à la nouvelle donne internationale se fera dans le désordre, l'improvisation et la brutalité. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Nous sommes aujourd'hui contraints de nous référer à un rapport d'enquête de l'inspection des finances — rapport tenu d'ailleurs lui aussi plus ou moins secret — pour recenser les aides de l'Etat aux entreprises et essayer d'en trouver la hiérarchie et la logique.

Cette hiérarchie et cette logique, ce n'est pas autre chose que la planification dont nous demandons avec insistance le rétablissement, car seule elle permet de fixer les choix qui s'imposent, d'expliquer les contraintes qu'ils impliquent, bref d'affirmer une volonté politique nationale.

Le deuxième objectif d'une politique économique vraiment dynamique, c'est d'exporter. La France, c'est vrai, est tributaire de l'étranger.

Pour devenir moins vulnérable, elle peut, certes, sans tomber dans le protectionnisme, diminuer ses achats, économiser l'énergie, faire un grand effort pour reconquérir son marché intérieur, et nous ne saurions qu'encourager vivement les actions entreprises en ce sens. Mais la réduction des importations a naturellement une limite, qu'il serait dangereux de franchir. Nous récusons, pour notre part, tout choix économique déflationniste qui reviendrait à ralentir l'activité économique nationale pour rétablir l'équilibre de notre balance commerciale.

L'alternative, c'est d'exporter davantage.

On nous tient, à ce sujet, des discours glorieux, qui couvrent parfois des succès indéniables, souvent remportés par des entreprises moyennes au dynamisme très remarquable, mais aussi, en termes plus globaux, une tendance au plafonnement de nos exportations industrielles.

Je ne parlerai pas de la structure de nos échanges qui révèle combien nous sommes faibles vis-à-vis des forts, quitte à nous rattraper sur les pays encore peu industrialisés.

Les exportations françaises ont donc besoin, elles aussi, d'une nouvelle et vigoureuse impulsion. Parmi bien des mesures ou des actions qui peuvent être conçues pour ce faire, je n'en citerai que deux :

D'abord, la nécessité d'encourager la constitution de véritables filières au sein des différentes branches économiques, allant de l'amont — c'est-à-dire de la production — jusqu'à la commercialisation, non seulement à l'intérieur, mais aussi vers l'étranger.

L'instrument de ces filières professionnelles devrait être, hors des frontières, des sociétés de commerce international, du type de celles qui font le succès du négoce japonais sur les marchés mondiaux.

Je propose qu'un mécanisme à la fois juridique et financier d'incitation à la création de telles sociétés soit mis au point avec les partenaires des grandes branches industrielles.

La deuxième cible de notre effort à l'exportation doit être le domaine agro-alimentaire.

On a vu récemment que les Etats-Unis d'Amérique allaient exporter près de 10 p. 100 de leur récolte de céréales vers l'Union soviétique.

Pendant ce temps, la Communauté économique européenne prête une oreille complaisante à tous ceux qui lui fredonnent le refrain du malthusianisme agricole. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

La France doit développer au maximum ses productions agricoles, s'implanter systématiquement sur les marchés mondiaux, favoriser, le cas échéant, la reconversion des groupes industriels vers les productions agro-alimentaires — et cela soit en accord avec ses partenaires européens si le langage de la solidarité n'est pas aussi vain qu'il paraît aujourd'hui, soit au besoin, pour son propre compte.

Notre effort d'investissement — en dégageant à terme un surplus de production vendable à l'extérieur — soutiendra naturellement notre effort d'exportation. Mais l'un et l'autre seront vite compromis si nous ne parvenons pas à juguler l'inflation.

Chacun sait qu'elle est, aujourd'hui, de ce point de vue, la situation de la France. Les choses vont de mal en pis, et je n'y reviendrai pas.

Si l'on veut vraiment aller au fond des choses, il faut absolument maîtriser les dépenses improductives qui gonflent artificiellement la demande globale, face à une offre déprimée par la stagnation économique générale. Je ne fais certes pas de l'équilibre budgétaire un dogme intangible. Je ne serai pas du tout choqué qu'un déficit permette de financer un plan ambitieux d'encouragement à l'investissement productif.

Mais hélas ! tel n'est pas le cas aujourd'hui.

Nous voyons, d'une part, le déficit d'exécution du budget atteindre des proportions insupportables ; d'autre part, le budget qu'on nous soumet pour 1980 affiche tranquillement à son tour un déficit important, essentiellement dû à la progression des transferts sociaux.

M. Gérard Bapt. Vous allez le voter !

M. Jacques Chirac. Une remise en ordre s'impose.

Les dépenses de fonctionnement de l'Etat devraient être passées à la loupe, alors que l'absurde procédure des services votés nous contraînt aujourd'hui à approuver en bloc la reconduction des principales masses budgétaires. Je me réjouis bien sûr que la commission des finances, à l'initiative de notre groupe, ait demandé 2 milliards de francs d'économies sup-

plémentaires. Je sais qu'on les trouvera sans mal. Mais je suis persuadé qu'on pourrait en trouver beaucoup plus si l'Etat prenait la peine de renoncer aux actions qui ont perdu leur raison d'être, de limiter la prolifération des services nouveaux ou de mettre son train de vie en concordance avec l'austérité qu'il demande aux Françaises et aux Français. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Nous nous trouvons, en fait, devant un choix fondamental, du même ordre que celui qu'ont dû faire certains de nos partenaires européens. Ou bien nous acceptons que le secteur collectif et socialisé s'étende indéfiniment, mais il faudra alors en financer vraiment le coût au détriment des consommations personnelles. Ou bien nous voulons rester dans un monde où le choix individuel puisse continuer à s'exercer librement, et nous devons alors mieux maîtriser la redistribution qu'effectuent l'Etat et les diverses collectivités publiques. Si, comme je le pense, les Français préfèrent cette deuxième voie, ils ne pourront accepter longtemps que leurs revenus réels soient amputés par une inflation dont l'une des causes permanentes est le déficit des finances publiques.

Le budget de l'Etat n'est pas le seul en cause, même s'il donne le mauvais exemple.

Les organismes de sécurité sociale devront se plier à la même nécessité et c'est pourquoi d'ailleurs notre groupe a proposé à la commission des finances, qui l'a adopté, un amendement instituant un contrôle du Parlement sur le budget social de la nation. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

Si la progression des transferts sociaux doit être maîtrisée, l'Etat ne doit pas renoncer à mener une vraie politique sociale.

Dans une masse de dépenses qui ne peut croître indéfiniment, il faut fixer les priorités.

L'indemnisation du chômage est, implicitement ou non, la priorité sociale du budget de 1980.

On constate en effet que les crédits d'aide publique passent de 4,6 milliards de francs à près de 9 milliards, ce qui représente un doublement. Je ne pense pas que cette priorité puisse être maintenue durablement. Bref, vous ne combattez pas tant le chômage que vous ne l'administrez.

Le problème de l'emploi doit être attaqué par la voie de l'investissement économique.

Tant qu'on se résignera à une croissance de 2,5 p. 100 comme on nous l'annonce pour 1980, il est illusoire de penser qu'on arrêtera l'augmentation du nombre des demandeurs d'emploi. A ce rythme, les dépenses d'indemnisation qui constituent l'exemple type de transfert improductif et inflationniste continueront une progression dramatique.

M. Dominique Taddei. Alors, les ministres R. P. R. vont démissionner !

M. Jacques Chirac. Une politique efficace de l'emploi passe, comme nous le disons depuis trois ans, non point par une relance à tout va qui viendrait aggraver les effets inflationnistes que comporte déjà le budget qui nous est présenté ; elle passe par une action offensive privilégiant les investissements productifs créateurs d'emplois et éliminant les dépenses improductives d'un système d'assistance généralisée.

Les vraies priorités sociales des années à venir sont pour nous toutes différentes.

C'est, en premier lieu, la mise en œuvre d'une véritable politique familiale. J'ai la conviction que ce choix ne prête pas à discussion. C'est une nécessité de survie pour la nation et notre groupe fera à cet égard d'importantes propositions à l'occasion d'un prochain débat.

C'est, en deuxième lieu, la mise en œuvre d'une véritable politique de participation, nécessaire pour améliorer le sort des salariés et en particulier celui de la classe ouvrière. Les propos du général de Gaulle, parlant de cette grande affaire, sont toujours d'actualité lorsqu'il disait : « Il reste devant nous une question essentielle au premier chef. Comme elle est profondément humaine, économique et nationale, elle commande notre avenir. » (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

La France, enfin, a besoin de justice, mais la justice n'est pas le nivellement.

Nous ne pouvons pas vouloir une société de progrès, c'est-à-dire de dynamisme et de création, si nous n'acceptons pas que la différence des mérites ou des efforts reçoive sur le plan social les encouragements qu'ils justifient.

Plusieurs députés du rassemblement pour la République. Très bien !

M. Jacques Chirac. Mais la justice, c'est le refus des privilèges, c'est-à-dire des avantages qui ne trouvent pas leur justification dans un des fondements de la morale collective. Or la morale collective, en France, aujourd'hui, n'accepte pas que la très grande opulence insulte à la très grande humilité. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. René de Branche. Très bien !

M. Henri Emmanuelli. Et Dassault ?

M. Dominique Taddei. Dassault, démission !

M. Jacques Chirac. Outre l'action de revalorisation des bas salaires qu'il faut accélérer, un budget courageux pourrait apporter sa contribution à cet effort de justice en exonérant de l'impôt sur le revenu ceux qui n'ont pour vivre que le minimum reconnu comme tel par la loi.

Nous avons toujours été attachés à cette réforme et nous l'inscrivons sans ambiguïté dans notre projet économique.

M. Dominique Taddei. Il fallait le faire plus tôt !

M. Jacques Chirac. Voilà, les réflexions que m'inspire la situation économique de notre pays.

Après trois ans de pouvoir, le Premier ministre ne peut se contenter pour justifier les résultats de sa politique, de critiquer celles de ses prédécesseurs. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République. — Rires sur les bancs des socialistes.)

Depuis plus de dix ans, aucun chef de gouvernement n'est resté aux affaires aussi longtemps que lui.

Ne croyez pas, monsieur le ministre, que je veuille accabler le Gouvernement. (Sourires.) J'ai suffisamment critiqué l'action conduite dans le domaine économique pour n'avoir pas à insister aujourd'hui. Ce que je déplore peut-être le plus, tout compte fait, c'est qu'on ait laissé croire aux Français qu'ils surmonteraient un destin évidemment difficile en subissant avec plus ou moins de patience les disciplines et les réglages conjoncturels dans lesquels le Gouvernement avait placé son espoir.

M. Dominique Taddei. Où est le bout du tunnel, monsieur Chirac ?

M. Jacques Chirac. Ainsi les Français sont passés de l'attente au doute et du doute à la démobilisation, parce qu'à aucun moment, dans cette période difficile, on n'a su leur donner confiance et motiver leur effort.

Aujourd'hui, dans un monde qui va vite, la France s'affaiblit et le temps nous est compté. Ne laissons pas inemployée une part de nos forces, de notre talent, de notre volonté de créer. Les besoins de la France et ceux des Français sont loin d'être tous satisfaits. Seule une croissance vigoureuse permettra d'y parvenir. Il faut mettre un terme à notre affaiblissement.

Mais, de toute manière, pour réussir il faudra beaucoup plus que le vote d'un budget. Quel que soit notre travail de contrôle et d'amendement, nous n'aurons rien fait si les Françaises et les Français n'en retiennent que la complexité d'une procédure parlementaire.

Nous ne réussissons que si nous parvenons à extirper de l'esprit de nos concitoyens l'idée qu'ils sont condamnés à je ne sais quelle régression, à je ne sais quel repliement.

Les peuples ont toujours cru que l'âge d'or s'éloignait d'eux à mesure qu'ils vieillissaient. Aujourd'hui, l'angoisse ou la résignation s'infilte tour à tour dans les cœurs. La peur de l'avenir nous fige dans l'acceptation du présent.

Notre vocation à nous, hommes politiques, est de ne jamais oublier que, pour pouvoir un peu, il faut vouloir beaucoup.

C'est pourquoi il n'est plus temps de se délecter à des dissertations moroses sur les malheurs du siècle. Il ne faut pas cultiver le penchant irrationnel de l'homme pour le paradis perdu. La croissance douce n'est deuce que pour les nantis. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

Plusieurs députés socialistes. Dassault ! Dassault !

M. Jacques Chirac. Seul le progrès, à condition qu'il soit maîtrisé et fermement conduit, peut nous donner les moyens de lutter contre la laideur des choses et le malheur des hommes.

Seul le progrès, maîtrisé et conduit, peut nous permettre de redonner à l'eau, à l'air, à la terre, leur pureté un moment détruite.

Seul le progrès, maîtrisé et conduit, fondé sur des exigences morales sans compromission, peut renforcer les chances de la justice sur celles de la violence.

Voilà l'ambition que nous devons rendre aux Français.

Ce n'est pas un rêve égoïste et confortable.

C'est une cause à servir, pour la France et pour ce que le monde et les pauvres du monde attendent de la France. (*Applaudissements prolongés sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Fabius.

M. Laurent Fabius. Ainsi, monsieur le Premier ministre absent, voici, paraît-il, votre testament. Non pas, on l'aura compris par l'intervention précédente, que les procureurs redoutables cessent de conclure à l'acquiescement, mais vous auriez, dit-on, cessé de plaire dès lors que dans la stratégie giscardienne pour 1981, qui dicte tout, vous n'assurerez plus efficacement votre rôle de bouc émissaire. Sans vous offenser, au fond, peu nous importe. M. Giscard d'Estaing et quelques autres peuvent se séparer plus ou moins vite de vous, nous ne vous séparons pas de lui.

Mais, au nom de la conception que nous nous faisons du rôle des gouvernants, nous aurions au moins souhaité que ce document, s'il doit bien être le dernier budget du Premier ministre, ne soit pas le testament des injustices.

Nous aurions souhaité aussi que sa présentation soit l'occasion de dresser un constat objectif de la situation du pays et des perspectives économiques mais aussi de tracer les lignes de force de l'action à venir.

Or nous ne trouvons malheureusement ici ni bilan honnête ni projet volontaire, au point, monsieur le ministre du budget, que la meilleure façon de résumer votre document est sans doute de prendre l'exact contre-pied des affirmations officielles.

Vous parlez de redressement, de soutien, de solidarité. Votre budget cumule détérioration, passivité et inégalité. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Vous dites, monsieur le ministre du budget, redressement. Vous avez raison s'il s'agit des profits, en particulier, de ceux des grandes entreprises.

De 1976 à 1978, les profits de la Compagnie générale d'électricité ont augmenté de 142 p. 100, ceux de Peugeot S.A. de 330 p. 100 et ceux de Pechiney-Ugine-Kuhlmann de 337 p. 100.

M. Roger Corrèze. Et ceux de Renault?

M. Laurent Fabius. Du premier semestre de 1978 au premier semestre de 1979, les bénéfices nets ont augmenté de 54 p. 100 pour le Crédit commercial de France, de 160 p. 100 pour Pechiney-Ugine-Kuhlmann et de 243 p. 100 pour Sommer-Allibert. Pour autant — et là se situe votre premier échec — l'investissement n'a pas vraiment redémarré : mauvais coup porté à l'avenir et à l'emploi.

Redressement, vous avez encore raison s'il s'agit des cours de l'or. Tous les plafonds sont crevés, portant à son comble l'économie spéculative : monnaie contre métal, métal contre monnaie, argent contre argent, au plus grand détriment de la production et de l'emploi.

Mais le redressement s'arrête là.

Commerce extérieur et parité du franc, amélioration par rapport à qui ? Par rapport à M. Barre, peut-être, lorsque celui-ci — vous l'oubliez trop facilement, chers collègues de la majorité — était ministre du commerce extérieur de M. Giscard d'Estaing. En 1979, notre balance extérieure sera en déficit et même s'il est vrai qu'une hausse du pétrole est intervenue en 1979, il est totalement arbitraire de la déduire pour pousser un cri de victoire.

Quant au franc — un débat s'est instauré hier sur ce point — s'il s'est tenu par rapport aux monnaies faibles, convenez, monsieur le ministre, qu'il a reculé de plus de 15 p. 100 par rapport au deutschemark et de plus de 10 p. 100 par rapport à la livre anglaise depuis que M. Barre a été nommé Premier ministre.

Qui oserait parler de redressement à propos de l'emploi et des prix ? Vous avez remonté dans ces domaines des records de médiocrité. Il y avait un moment de l'élection présidentielle 498 000 demandeurs d'emploi ; on en dénombre aujourd'hui, avec vous et par vous, trois fois plus. Le travail est sans cesse plus précaire ; l'augmentation du chômage en France sur un an est la plus forte de toute la Communauté et, côté inflation, ayez l'honnêteté de reconnaître que vous avez été totalement incapable de faire descendre la hausse des prix au-dessous des 10 p. 100.

Vous vous attachez à expliquer, savamment que les 10 p. 100 de 1979 n'ont strictement rien à voir avec les 10 p. 100 de 1978, lesquels, bien sûr, étaient aux antipodes des 10 p. 100 de 1977.

Notre diagnostic est différent. Il vous paraîtra d'un simplisme effrayant. J'ose néanmoins le formuler : 10 p. 100 c'est 10 p. 100.

Alors échec voulu, échec subi ? La vérité c'est que votre politique aboutit à des résultats dramatiques pour la majorité des Français, même s'il n'y a pas échec pour tout le monde.

Au moins aurait-on espéré que votre budget s'attaque à cette situation. Vous parlez d'un budget de soutien. Il s'agit plutôt, à notre analyse, de passivité. Le déficit budgétaire de 31 milliards n'est pas, comme vous le dites, le déficit du juste milieu. Vous attendrez cet étrange paradoxe de présenter un déficit assez fort — il sera sans doute plus près de 50 milliards que de 30 — sans qu'il exerce pour autant un effet de soutien. Je note en passant que les gestionnaires rigoureux des finances publiques, que vous êtes, ont tout de même réussi en cinq ans à réaliser plus de 150 milliards de déficit quand vous en annoncez 24. Plus de 500 p. 100 d'erreur : que ne dirait-on pas si vous n'étiez, chacun le sait, les premiers économistes de France.

D'où vient alors le déficit ? Essentiellement de la contraction de l'activité économique et du poids des dépenses sociales que cette contraction entraîne. Nous ne critiquons pas un déficit en soi. Nous condamnons son inutilité. Il serait bien préférable pour la nation d'avoir le même déficit ou même oui, un déficit plus élevé, mais qu'au moins il serve aux investissements, à la relance de l'activité économique, pour résorber le chômage, ce qui, à son tour, allégerait les dépenses publiques. Car votre politique n'est pas seulement inefficace. Elle est, parce que inefficace, inflationniste. Son financement sera obtenu pour une grande part par la création monétaire et vous alimenterez une fois de plus l'inflation.

L'évolution des crédits de paiement, des créations d'emploi, des réalisations du Plan va malheureusement dans le même sens. Les crédits civils de paiement, compte tenu de l'inflation, diminueront.

Les créations d'emplois civils seront réduites de 35 p. 100 par rapport à celles de 1979, elles-mêmes réduites de 30 p. 100 par rapport à celles de 1978. Les programmes d'équipements seront réduits en valeur réelle, notamment pour l'environnement et le cadre de vie, la jeunesse, le sport et le tourisme, la recherche, les transports, le travail, la santé et la famille.

Les programmes d'action prioritaire, qui devaient être le noyau dur du VII^e Plan, seront loin d'être atteints. Conditions de travail, famille, hôpitaux, ville : les engagements que vous disiez incompressibles seront réduits d'au moins 25 p. 100. Le bilan est à peine supérieur pour les personnes âgées, la construction, la recherche ou la production agricole. Sur les vingt-six programmes d'action prioritaire du Plan, dix-neuf n'atteindront pas leurs objectifs. Le VII^e Plan, c'est-à-dire la pleine présidence de M. Giscard d'Estaing, est révélateur de votre méthode : transformer la planification en approximation, puis l'approximation en abandon. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Vous évoquez, monsieur le ministre, la notion de solidarité. Et vous citez — magnifique exemple — une disposition nouvelle sur les bateaux de plaisance, qui représentera 0,8 p. 1000 des recettes et vous y ajoutez d'autres mesures, comme l'amende pour non-déclaration des éléments du train de vie, qui rapportera huit fois moins. Quelle audace !

La réalité, dans sa masse, et au-delà de quelques améliorations, est tout autre. Votre budget maintient les inégalités.

Vous parlez de justice fiscale et vous présentez un barème de l'impôt sur le revenu inacceptable. Il n'est pas admissible que les basses tranches du barème n'augmentent pas au même rythme que la hausse réelle des prix. On ne faisant progresser l'impôt sur le revenu de 14,2 p. 100, dans le même temps où l'impôt sur les sociétés augmente de 3,9 p. 100, c'est-à-dire en fait diminue, vous pénalisez d'une façon générale les salariés auxquels vous aviez déjà fait subir récemment une ponction de 1 p. 100 sur leurs cotisations sociales.

La réduction de l'impôt sur les sociétés intervient alors que les profits des grandes entreprises augmentent massivement.

L'impôt sur les grandes fortunes, il n'en est bien évidemment plus question. Dans votre esprit, d'ailleurs, s'est-il jamais agi d'autre chose qu'un sujet de rapport ou qu'un motif de léger frisson vite dissipé pour les détenteurs des gros intérêts que vous défendez ?

Je pourrais poursuivre avec une grande cruauté cette liste. Elle va des piqures d'aiguille que vous infligez aux privilégiés jusqu'aux trous béants que, d'année en année, vous laissez subsister dans la fiscalité. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Une réponse que vous avez bien voulu me faire le 27 septembre dernier à une question que je vous posais par écrit illustre votre méthode, et je demande à tous mes collègues de l'apprécier.

Question : « Le Gouvernement entend-il prendre en compte dans le budget les conclusions du rapport du conseil des impôts ? »

Réponse : « Le Gouvernement étudie toujours avec soin les rapport du conseil des impôts et en tient largement compte dans ses propositions. Lorsque la publication du dernier rapport est intervenue, la préparation du projet de loi de finances pour

1980 était largement entamée de sorte que les suites éventuelles à y donner sur le plan législatif n'ont pu être étudiées d'une manière approfondie. »

J'avoue que je n'aurais pas pensé à cette explication : si l'on maintient les inégalités, c'est qu'on a manqué de temps (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

En désaccord avec vous sur le bilan, nous le sommes aussi, sur les explications. Au fond, pour vous, il en existe deux.

La première c'est la hausse des prix du pétrole. Les résultats mirifiques que vous auriez obtenus si malheureusement les hausses... Votre valse des « si » pétroliers ! Revenons à plus d'exactitude. Il est parfaitement exact qu'en 1973-1974 et en 1979 les prix du pétrole ont augmenté. Mais il est non moins exact qu'entre ces deux dates, en cinq ans, les prix du pétrole exprimés en valeur réelle ont baissé. Décrivez donc la réalité telle qu'elle est. Cela vous empêcherait de déclarer que l'inflation est due, pour l'essentiel, à l'augmentation des prix du pétrole. Car comment un bien qui baisse en valeur réelle pourrait-il expliquer une inflation qui se maintient ou qui augmente ? Donnez aussi les ordres de grandeur. Pour 1979, la hausse des prix du pétrole comptera pour moins de 2 p. 100 dans vos 11 p. 100 d'inflation. Il reste à expliquer... le reste.

Votre deuxième explication préférée, c'est la montée des concurrences, en particulier du tiers monde. Il est vrai, chers collègues, que sont apparues sur la scène internationale des nations semi-développées ou sous-développées qui concurrencent nos productions. Mais, disant cela, il n'est pas acceptable d'oublier qu'au total nos échanges avec ces pays sont bénéficiaires et qu'ils nous rapportent plus d'emplois qu'ils ne nous coûtent. Vous avez raison de faire allusion à la concurrence de la République fédérale d'Allemagne ou du Japon, mais vous êtes-vous donné les moyens d'engager une politique industrielle volontaire, de créer une industrie de la machine-outil ou de la moto, d'engager au plan européen les actions agricoles et industrielles qui permettraient de redresser notre balance des échanges, de reconquérir le marché intérieur, condition indispensable de nos exportations ? Et qui est responsable de cette carence, sinon le gouvernement de la France ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Nous ne nions pas que la crise pétrolière ou la concurrence posent des problèmes à notre pays. Mais elles ne rendent pas totalement compte de la situation. En les proposant comme les explications essentielles, vous oubliez au moins deux éléments centraux.

D'abord, le rôle des structures et des rapports de production dans les évolutions. La hausse des prix du pétrole n'est pas née un sombre ou un beau jour de septembre 1973. Elle ne s'est pas déclenchée magiquement ; elle est fille de la politique, de la sociologie et de l'histoire. Elle a sa logique. Elle ne peut être expliquée indépendamment des rapports de dépendance et d'exploitation. Et de même pour la variation des cours des matières premières. Faudrait-il ignorer ces explications, le rôle des firmes multinationales, parce que nous ne sommes pas totalement maîtres d'en changer les termes ?

Et de même, lorsque nous constatons que bon an mal an, et quelles que soient les astuces de présentation, l'inflation se maintient autour de 10 p. 100, comment ne pas évoquer des causes plus profondes ? Comment ne pas évoquer le maintien d'une société d'inégalités et de privilèges qui fait de la France le ruban bleu de l'écart des fortunes et de la fraude fiscale, ce qui alimente l'inflation par une formidable course à l'inégalité. Et c'est là où l'explication socialiste prend tout son sens.

Vous oubliez aussi qu'il n'existe pas une, mais au moins deux méthodes pour venir à bout de la crise. Votre méthode : faire face en accentuant l'exploitation, en limitant ou en faisant reculer le pouvoir d'achat des salariés et des bas revenus, en démenageant le territoire, en concentrant les industries et les exploitations agricoles, en aidant massivement les grandes entreprises, et elles seules, en organisant le passage du secteur public au secteur privé, le profit comme objectif, la crise comme moyen de restructurer et de regonfler les marges.

Mais il existe aussi une autre voie. Elle consiste, par exemple, à se servir de la réduction des inégalités comme moteur du développement économique. Elle consiste à faire passer sous contrôle de la collectivité des pôles majeurs de décision. Elle consiste à ouvrir à l'activité des hommes tout un secteur, non marchand, appelons-le tiers secteur, fournissant de l'emploi et satisfaisant les besoins collectifs de la population.

Non, monsieur le ministre, la crise, qui est économique, sociale et culturelle, pour difficile qu'elle soit à résoudre n'est pas fatale. Vous vous employez, il est vrai, à dénigrer toute « alternative ». Je voudrais consacrer le reste de mon propos

à répondre à cette question fondamentale que se posent aujourd'hui des millions de Français : puisque votre stratégie est mauvaise, quelle autre politique ?

Je ne reprendrai pas ici l'ensemble des réformes qui, pour nous socialistes, sont nécessaires. Je relèverai seulement quelques orientations totalement absentes de votre budget et sans lesquelles — je le dis avec tristesse — l'avenir passera à côté de la France. Il faut être précis car, à un moment où beaucoup de Français, lassés de votre politique, s'interrogent sur l'« alternative », la tâche des socialistes est non seulement de critiquer sans aucune concession, mais de proposer avec précision.

D'abord l'emploi.

Votre budget, je l'ai dit, ne propose malheureusement quasiment rien dans ce domaine. Une action devrait être engagée au moins dans quatre directions.

D'abord, la relance sélective par la consommation. Sélective, oui, pour ne pas peser à l'excès sur la balance extérieure ou sur les prix. Réduisez la T.V.A. sur les produits de toute première nécessité, par exemple. Encouragez aussi la construction de logements et les équipements publics : vous créez des emplois sans déséquilibrer la balance extérieure.

Deuxième direction : la création d'emplois d'utilité collective. Ne nous accusez pas de vouloir tout fonctionnariser, ce serait une caricature. Il y a d'immenses besoins à satisfaire et il serait préférable, avec les efforts de formation que cela suppose, de payer les Français à travailler plutôt que de leur verser des indemnités de chômage, au demeurant parfaitement légitimes.

Troisième direction : il faut réduire la durée du travail. Allons vers les trente-cinq heures, de façon progressive et négociée branche par branche. Vous savez que cela est possible dès lors qu'on commence par les métiers les plus pénibles et dès lors que vous n'opposez pas les arguments éculés depuis 1936 et qui n'ont pas plus de valeur en 1979 qu'il y a quarante-trois ans.

Quatrième direction : il faut réformer tous les mécanismes qui pénalisent aujourd'hui l'emploi, en particulier l'actuel mode de calcul des cotisations sociales et le système de l'amortissement pour lequel nous proposons le passage au linéaire, avec des taux préférentiels dans les secteurs encouragés par le Plan.

Il n'y a pas d'avenir non plus pour ce pays sans une nouvelle politique de l'énergie. La vôtre, monsieur le ministre, est sans imagination ni démocratie. Côté ressources, nous devons diversifier nos approvisionnements géographiquement, alors que vous les avez concentrés. Nous devons diversifier aussi par produits : charbon, gaz, énergie hydro-électrique. S'agissant du nucléaire, nous refusons les deux démagogies : la fuite en avant ou le pseudo-paradis de la lampe à huile. Les centrales déjà réalisées seront utilisées, mais l'utilisation de celles à venir est subordonnée, pour nous, à l'information et à la sécurité.

Il s'agit aussi de mettre en œuvre une véritable politique d'économies d'énergie et de rendre la situation moins dure aux plus pauvres. C'est pourquoi nous proposons la réduction de la T.V.A. sur le fuel domestique. Enfin, nous croyons profondément aux énergies nouvelles. Nous proposons un crédit d'impôt par foyer pour ces énergies. La France peut et doit devenir une des grandes puissances solaires du monde. Affectez donc les crédits nécessaires à cette fin, de sorte que les énergies nouvelles représentent en l'an 2000, par rapport à notre consommation, beaucoup plus que vos médiocres 3 p. 100.

Le financement équilibré de ces orientations passe par une nouvelle donne fiscale et sociale. Je vous demande, monsieur le ministre, d'être attentif à ces propositions qui auront leur traduction en amendements.

Une société se lit à travers le visage de l'impôt. La vôtre a malheureusement les traits de l'inégalité. Vous voulez lutter contre la fraude ? Acceptez donc notre proposition de lever l'anonymat sur les bons du Trésor et les bons de caisse.

Aux quatre vieilles de l'impôt de nos grands-pères, nous opposons les quatre jeunes d'une fiscalité moderne : un impôt sur les patrimoines — fortunes et sociétés ; un impôt sur le revenu qui favorise le recensement de l'éventail des revenus, supprime les exonérations abusives et dépenalise les salariés ; une fiscalité locale moderne et dynamique ; des cotisations sociales assises en partie sur la valeur ajoutée et peu à peu fiscalisées.

Un mot à propos de l'impôt sur le revenu, qui reviendra dans nos débats. Votre barème n'est pas acceptable. Nous proposons, amendement financièrement équilibré, d'alléger de 15, 10 et 5 p. 100 l'impôt sur les plus bas revenus et d'augmenter de 5, 10 et 15 p. 100 l'impôt sur les plus hauts.

Pour les successions, nous proposons concrètement une réforme fondamentale fondée sur trois idées simples : doublement des abattements à la base pour exonérer les petites et moyennes successions. alourdissement des taux sur les successions très importantes, calcul du taux de l'impôt en tenant compte aussi du patrimoine de l'héritier.

Mais toutes ces réformes ne peuvent avoir de sens qu'au sein d'un nouveau projet de société qui fasse toute sa place à l'homme. Le budget devrait être un premier pas.

Oui, les dépenses publiques, la fiscalité peuvent et doivent le favoriser. Oui, la démographie, le service public, l'école, la santé, le sport, la recherche, la décentralisation des compétences et des ressources devraient voir leur importance reconnue à travers ce budget. Oui, la création d'emplois d'utilité collective, à la disposition des communes et des associations locales doit être prise en compte. Oui, la politique agricole commune doit être démocratisée et infléchie, et l'installation doit être enfin permise des jeunes à la terre. Oui, les personnes les plus modestes doivent cesser d'être pénalisées, d'où la nécessité d'une indexation de l'épargne. Oui, un développement orienté par le Plan doit favoriser l'investissement au lieu d'un budget voté sans aucun lien avec ce projet de papier qui s'appelle le VIII^e Plan. Oui, les industries de pointe doivent être fortement encouragées. Oui, l'esprit coopératif doit se développer, d'où notre refus catégorique de pénaliser le Crédit mutuel. Oui à l'égalité réelle de l'homme et de la femme, et nous déposerons un amendement fiscal en ce sens. Oui à l'encouragement à la vie associative : nous proposons, en particulier, de supprimer la taxe sur les salaires pour les petites associations, mesure entièrement gagée par une taxe accrue sur les banques et les compagnies d'assurance. Oui à une ambitieuse politique internationale, car la France a quelque chose à dire à l'Europe et au monde, et d'abord à leur adresser un message d'indépendance et de paix. A ces conditions seulement, le budget pourrait changer de portée, cesser d'être un médiocre relevé de comptes pour devenir, autour d'un projet de société, l'amorce d'une croissance sociale capable de sortir le pays de la crise.

Je conclurai par trois observations :

Quel sujet d'étonnement pour l'observateur extérieur : tout au long de cette discussion générale, que de critiques assénées et, pour autant, au moment du vote, rien ne risque de changer. N'est-ce pas une sorte de jeu qui ferait bon marché de la représentation nationale et des intérêts du pays ?

En réalité, ce décalage entre une opinion qui dit « assez » et un pouvoir qui s'obstine tient à deux causes. La première est ce qu'il faut bien appeler votre mépris pour l'opinion, mépris plus ou moins visible selon les intéressés, des « cortèges » de M. Barre aux « Gugusses » de M. Soisson, mais mépris également inadmissible et qui vous fait penser que, dans l'océan de vos erreurs, vous détenez seul la vérité. La deuxième cause tient à la curieuse cohérence de certains. Réquisitoires implacables et qui — on le pressent déjà —, au moment du vote, concluront à l'acquiescement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Je dirai aussi un mot des libertés, bien qu'il ne soit pas d'usage de traiter de ce thème à l'occasion du débat budgétaire. Et pourtant !

Sans doute la France a-t-elle la chance d'être l'une des quelques démocraties du monde où de nombreuses libertés subsistent.

M. Gérard Longuet. Ah, quand même !

M. Laurent Fabius. Mais ce bien, vous en conviendrez mes chers collègues, est le plus fragile qui soit.

M. Edmond Alphandery. C'est vrai !

M. Laurent Fabius. Lorsque le Gouvernement fait adopter par sa majorité de multiples textes qui portent atteinte aux libertés, lorsqu'on cesse de respecter l'indépendance des juges, lorsqu'on fait pression sur les journalistes, lorsqu'on arrête sans motif, lorsqu'on viole le siège d'un parti, lorsqu'on lui vole un siège aux élections, lorsqu'on cajole ceux qui bafouent les droits de l'homme et qu'on bâtit un mur de silence là où la démocratie exigeait les faits, alors les socialistes et tous les démocrates sont légitimement inquiets. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Nous nous demandons si ces atteintes aux libertés ne sont pas la contrepartie recherchée à votre échec économique et financier, et si vous n'entendez pas jouer l'ordre pour rallier le parti de la peur.

M. Louis Mexandeau. Bien sûr !

M. Laurent Fabius. Monsieur le ministre, ce « libéralisme quadrillé » n'est pas conforme à l'image que nous nous faisons de la liberté, et si vous voulez poursuivre sur cette voie, les socialistes seront contre vous.

Je terminerai en parlant de l'espérance. Les Français connaissent la difficulté des problèmes à résoudre. Et comme ils vous ont vu à l'œuvre, comme, par ailleurs, des polémiques inutiles tentent de bloquer l'alternative, l'espérance se trouve basculée.

Comment en serait-il autrement lorsque, et c'est le cas dans ma région, en Normandie, on répond au garçon de dix-huit ans qui cherche un emploi : « Trop jeune », et à la femme de trente-cinq ou quarante ans : « Madame, vous êtes trop âgée » ? C'est une société d'« espoir » que vous nous construiriez, monsieur le ministre, si on vous laissait faire, une société à cent lieues de la justice, du dynamisme et de la volonté qu'appellent les vingt dernières années du siècle. Oui, la volonté : il faut redonner l'espérance. En dépit des difficultés que je mesure, je crois avec tous mes camarades socialistes qu'appuyée sur les couches sociales qui souhaitent le changement, épaulée par des propositions précises et justes, l'espérance, aujourd'hui, est socialiste. Monsieur le ministre, ce budget, vos orientations, la politique de Président de la République, tout cela porte un tort immense au pays. Vous avez fait votre temps. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Alphandery.

M. Edmond Alphandery. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous voici arrivés à l'heure des chiffres, à l'heure de vérité.

Nous avons entendu hier Georges Marchais. Aujourd'hui, ce sont Jacques Chirac et Laurent Fabius qui contestent, monsieur le ministre, votre budget. Chacun sait qu'il est dans le droit fil de la politique menée par le Gouvernement depuis trois ans.

Il n'est donc pas étonnant de voir fleurir des analyses aussi polémiques que partielles sur votre action passée.

Eh bien, puisque l'heure est au bilan, nous allons le faire ce bilan de trois années de plan Barre ; nous allons la juger cette politique, sans complaisance, mais en accordant au Gouvernement le bénéfice de l'objectivité. Dans un domaine aussi complexe, il est du devoir de tout homme public de présenter au pays les données du problème dans toutes ses dimensions.

Faire parler habilement quelques chiffres isolés de leur contexte, critiquer sans proposer de politique de rechange cohérente...

M. Alain Madelin. Très bien !

M. Edmond Alphandery. ... raisonner en ignorant les contraintes sociales ou extérieures, voilà un art facile qui convient à ceux dont les préjugés remplacent la réflexion. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

Allons droit au but, mes chers collègues. Voyons ensemble si, dans la conjoncture de ces trois dernières années, la France pouvait faire mieux, si elle pouvait faire autrement. Et puis, nous jugerons.

Lorsque, en août 1976, Raymond Barre a été appelé au gouvernement, la situation économique, chacun de nous s'en souvient, était périlleuse. Les prix montaient dangereusement. Le franc, sorti du « serpent », flottait tous azimuts sur le marché des changes depuis le mois de mars. La balance des paiements subissait un tel déséquilibre que nous avions dû emprunter des sommes considérables à l'extérieur. Et l'effet déflationniste du choc pétrolier se répercutait sur le marché de l'emploi où le chômage grandissait.

Qu'a fait le Gouvernement ? Aujourd'hui, avec le recul, on discerne parfaitement les trois orientations qu'il a suivies. Je les résumerai en trois mots : stabilisation, redistribution, redéploiement.

La stabilisation interne et externe était l'objectif numéro un. Pendant trois ans, le Gouvernement a affronté une conjoncture sans concession tant à l'intérieur qu'à l'étranger. La flexibilité des changes en Europe mettait sérieusement en péril la construction économique européenne et tout particulièrement la politique agricole commune, maintenue artificiellement en vie grâce à ces trop fameux montants compensatoires monétaires. Les fluctuations du dollar rendaient aléatoire l'évolution de notre balance énergétique. Et, à l'intérieur, des anticipations inflationnistes habituées à des taux de hausse des prix d'au moins 10 p. 100 pendant plusieurs années, un chômage grandissant rendaient la lutte contre la hausse des prix particulièrement ardue.

Il fallait aussi résister aux sirènes de la relance, un jeu d'ailleurs bien facile, et dont le caractère artificiel et dangereux venait d'être clairement démontré au second semestre 1975.

M. Fernand Icart, rapporteur de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Très bien !

M. Edmond Alphandery. Cette malheureuse politique a retardé de plusieurs années le redressement de notre économie, qui est parfaitement perceptible en 1975 dans toutes les statistiques.

Et pourtant, avec quel aveuglement certains n'hésitent pas et hésitent toujours pas, aujourd'hui, à réclamer que l'on recommence !

Ces efforts de stabilisation, le Gouvernement les a accompagnés de deux autres orientations : par d'importantes mesures sociales d'abord, il a voulu éviter que le prix inévitable de la stabilisation ne soit supporté par ceux qui sont les plus vulnérables. Il a cherché délibérément à accroître la protection sociale des Français.

Et puis, il fallait adapter notre économie à un monde industriel plus exigeant, restaurer les conditions d'une véritable concurrence, restituer aux entrepreneurs leur responsabilité et accroître leur marge de manœuvre. Il fallait, en d'autres termes, leur donner les moyens de se redéployer, c'est-à-dire de s'adapter à l'évolution du prix relatif de l'énergie, aux changements toujours plus rapides des techniques, aux modifications des marchés internationaux.

Certains analystes parmi les plus lucides se demandent si le Gouvernement n'a pas été trop ambitieux. Le pari d'atteindre ces trois buts simultanément pouvait-il être gagné ? Il est évident que, si les pouvoirs publics avaient concentré tous leurs moyens sur le seul objectif de la stabilisation, qui conditionne tout le reste, les statistiques dans ce domaine seraient aujourd'hui plus concluantes. Mais le pouvait-il ? Etait-il sage qu'il le fit ?

Chercher à atteindre cet objectif sans le second était socialement impossible. Chercher à y parvenir sans le troisième le rendait économiquement fragile. Car à quoi sert de réguler une économie non concurrentielle ? Peut-on durablement escompter la stabilisation d'une économie dont on maintient en vie des secteurs entiers par des subventions ou par des protections ? Lorsque l'Etat ne peut plus payer, lorsque le consommateur fait abusivement les frais d'une situation artificielle, alors le chômage réapparaît de façon inéluctable.

Qui contestera la nécessité qu'il y avait d'accompagner cette politique de retour à l'équilibre par un effort de solidarité nationale et d'assainissement de nos structures économiques ?

Lorsqu'on admet la cohérence de cette action, alors le jugement se fait plus nuancé. Car soyons sérieux : était-il possible de faire disparaître totalement la hausse des prix en poursuivant la politique sociale qui a été menée durant trois ans ?

M. Gérard Longuet. Très bien !

M. Edmond Alphandery. Était-il possible de se débarrasser du chômage, alors qu'une réadaptation de notre industrie était indispensable ?

Mes chers collègues, regardons, chiffres en mains, les résultats de cette politique, et jugeons !

La stabilité externe a été acquise. Personne ne peut le contester. Le franc est stable par rapport aux dix-neuf principales monnaies. Georges Marchais, hier, et Laurent Fabius, aujourd'hui, ont réclamé des chiffres. Les voici : pour l'indice 100 au 18 janvier 1974, le franc est passé de l'indice 96,35, en septembre 1976, à 94,25 trois ans plus tard, c'est-à-dire au mois de septembre 1979.

La balance des paiements est rééquilibrée. Nos réserves de change sont passées en trois ans de 13,8 milliards de dollars à 36 milliards. Cela figure dans le bilan de la Banque de France.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Edmond Alphandery. Cette action a permis de restaurer des taux de change fixes en Europe.

Il est facile, monsieur Chirac, de prôner un retour aux taux de change fixes dans le monde. Mais, au-delà des affirmations péremptoires, je voudrais que l'on m'indique comment y parvenir avec des taux d'inflation aussi divergents, avec des politiques conjoncturelles qui n'obéissent qu'à des impératifs nationaux.

On ne saurait trop insister sur l'importance du système monétaire européen. Sans lui, ce serait le désordre des échanges en Europe et, à terme, la mort du Marché commun, dont notre économie a tant bénéficié. Vouloir ignorer la stabilité du franc, c'est nous condamner au repli sur nous-mêmes et à la décadence.

Le franc s'est maintenu sur le marché des changes parce que l'inflation a été contenue grâce à une politique monétaire prudente et stable. Il ne fallait pas attendre des miracles dans ce domaine où les anticipations inflationnistes sont si profondément ancrées.

Mais, alors que le rythme de progression de la masse monétaire était fortement inflationniste en 1974 et en 1975, l'on a assisté, à partir de 1976, à une décélération qui reste d'ailleurs lente pour éviter d'aggraver la situation sur le marché de l'emploi. Le rythme de croissance du stock de monnaie est passé de 13,9 p. 100 en 1977 à 12,6 p. 100 en 1978. On espère 12,5 p. 100 en 1979 et la norme pour 1980 est fixée à 11 p. 100.

Cette progression ne laisse pas escompter une disparition de la hausse des prix. Elle avait seulement pour ambition de la freiner. La libération des prix industriels, d'une part, le deuxième choc pétrolier, d'autre part, n'ont pas sensiblement modifié le cap fixé.

Pouvait-on faire mieux ? Je laisse à ceux qui le pensent la responsabilité de le démontrer, surtout lorsque l'on prend en compte l'évolution de l'emploi. Là est le problème le plus grave, celui qui nous préoccupe le plus, celui qui sur tous les hanches de cette assemblée, que l'on siège à droite ou à gauche, crée un profond sentiment d'angoisse.

Alors, plus que pour tout autre bilan, soyons précis. De janvier 1976 à juillet 1979, le nombre d'emplois salariés est passé de 17 200 000 à 17 650 000. En trois ans et demi, 450 000 emplois ont donc été créés. Dans le même temps, le nombre de demandeurs d'emploi est passé de 930 000 à 1 390 000. Il y a donc eu 460 000 demandeurs d'emploi supplémentaires.

Ces chiffres signifient en clair que pour que le chômage se maintienne, sur les trois ans et demi, au niveau de janvier 1976, il aurait fallu que se créent plus de 900 000 postes de travail.

Rarement, un pays a dû faire face à une évolution aussi rapide des demandes d'emploi, qui tient tant à l'évolution démographique qu'au désir légitime des femmes de trouver un travail. Rarement, sinon jamais, un tel défi n'a été posé alors que la situation intérieure et extérieure nécessitait un effort tout particulier de stabilisation.

Alors, mes chers collègues, que les économistes me donnent la recette pour créer 900 000 emplois en trois ans et demi. Je serais heureux de la connaître ! (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française.)

Proposeraient-ils, par exemple, de doper la croissance ? Mais alors, je leur rappellerai volontiers les taux de croissance atteints : 4,6 p. 100 en 1976, 3 p. 100 en 1977, 3,3 p. 100 en 1978, et l'on escompte 3,2 p. 100 en 1979. Voilà un des taux d'expansion les plus élevés du monde occidental, le plus élevé peut-être après celui du Japon. Notre pays aurait-il supporté un taux de croissance encore plus élevé durant une aussi longue période ? Ce taux de croissance aurait-il été compatible avec la nécessaire stabilisation poursuivie ?

Certes, on peut regretter la stagnation des investissements productifs pendant cette période. Mais est-ce la faute du Gouvernement, qui a prévu une forte croissance des investissements publics permettant au volume global des investissements de la France d'être un des plus élevés du monde occidental ?

Allons plus loin, mes chers collègues, et complétons notre analyse par l'examen de la répartition de l'effort que le Gouvernement a obtenu pendant ces trois ans.

Alors que les tensions déflationnistes sur le marché du travail poussaient les salaires vers le bas, le Gouvernement a plaidé pour la revalorisation de leur pouvoir d'achat. La progression de ce dernier est d'autant plus forte que les salaires sont bas.

De 1976 à avril 1979, le pouvoir d'achat des cadres supérieurs a progressé de 2,4 p. 100, celui des cadres moyens de 3,6 p. 100, celui des contremaîtres de 5,8 p. 100, celui des employés de 8,5 p. 100, celui des ouvriers de 9,7 p. 100.

Ces chiffres n'ont pas besoin d'être commentés. Ils méritent seulement d'être complétés par l'évolution des prestations sociales.

Les allocations familiales ont vu leur pouvoir d'achat progresser à un rythme de 1,5 p. 100 par an depuis 1977, chiffre nettement supérieur à celui qui avait été observé au cours de la période précédente. Comment mieux faire apparaître la volonté du Gouvernement d'aider les familles ?

Quant aux personnes âgées, envers lesquelles un effort de générosité tout à fait exceptionnel et légitime est entrepris, elles ont vu le pouvoir d'achat des allocations du fonds national de solidarité croître de plus de 22 p. 100 en trois ans.

Troisième volet de cette politique : pour adapter notre industrie aux nouvelles données internationales, le Gouvernement a choisi de faire confiance aux entrepreneurs.

Il a pour cela restauré la liberté des prix industriels. Il a gagné son pari, car cette mesure ne s'est pas accompagnée d'une flambée des prix. Elle a permis aux entreprises de restaurer leur marge d'autofinancement dont l'insuffisance est la raison majeure de la stagnation des investissements privés en 1977 et 1978. C'est aux entrepreneurs qu'il appartient maintenant de prendre leurs responsabilités. Qu'ils soient moins pessimistes, plus offensifs.

Quant à l'Etat, plutôt que de maintenir artificiellement des secteurs non concurrentiels, il a encouragé les équipements porteurs d'avenir. En trois ans, l'industrie française s'est rajeunie ; elle est plus solide. Dans les domaines des télécommunications spatiales, dans celui de l'automobile, du poids lourd, dans le domaine aéronautique avec l'Airbus, notre pays se défend mieux.

Il est exportateur net dans des secteurs clés comme celui de l'électronique.

Alors mes chers collègues, face à des difficultés que quelqu'un aurait eu à affronter, répondons honnêtement à la question : le Gouvernement pouvait-il faire autrement ? Pouvait-il faire mieux ?

Les échanges extérieurs étaient fortement déficitaires, en particulier du fait du choc pétrolier. Il les a rééquilibrés. Devait-il faire autrement ? Pouvait-il faire mieux ?

Il fallait contenir la hausse des prix pour maintenir la parité du franc et consolider l'Europe monétaire sans laquelle l'Europe verte partait en morceaux. Il y est parvenu.

Il fallait réformer en profondeur l'industrie française, qui avait perdu toute marge d'autofinancement, et lui donner les moyens d'affronter la concurrence internationale. Il fallait répartir le prix de l'effort en épargnant les plus démunis. Tout cela, il l'a fait. Devait-il faire autrement ? Mais alors, que l'on propose une politique alternative cohérente ! Personnellement, je n'en connais pas.

Il aurait fallu créer 900 000 postes de travail pour ne pas aggraver le chômage. En dépit des pactes nationaux pour l'emploi des jeunes, qui ont été fortement incitatifs, et d'une croissance relativement forte, seulement 450 000 emplois ont été créés. Alors, en toute bonne foi, pouvait-il faire mieux ?

Regardons chez ceux de nos voisins qui semblent avoir mieux réussi que nous à maîtriser leur conjoncture.

Les Etats-Unis, il est vrai, ont fait baisser leur chômage dans de très importantes proportions. Mais c'est au prix d'une politique monétaire imprudente, qui a ramené l'inflation à des taux rarement atteints outre-atlantique. Et que leur réserve la politique déflationniste qu'ils mettent en place ?

De tous les grands pays occidentaux, seule la République fédérale d'Allemagne affiche de meilleures performances que la France. Mais n'oublions jamais que ce pays est le seul à avoir affronté la crise de 1974 en situation déflationniste. N'oublions jamais que si, depuis le début de la crise, la France devait créer plus d'un million d'emplois supplémentaires pour empêcher le chômage, pour des raisons démographiques strictement inverses, 880 000 emplois ont disparu en Allemagne.

Monsieur le ministre, depuis trois ans, notre pays n'a pas été emporté dans la tourmente. Pour 1980, voyons comment votre projet de loi de finances s'efforce de maintenir le cap.

L'examen attentif du projet de budget pour 1980 et des dispositions annexes que le Gouvernement doit proposer à notre assemblée, fait apparaître la filiation entre la politique que l'on vient de décrire et celle qui nous est soumise. Vous nous avez clairement exposé hier, monsieur le ministre, ses trois objectifs, avec l'arsenal des mesures nécessaires pour les atteindre.

Naturellement, votre souci primordial est la stabilité. Vous avez délibérément choisi de dire la vérité. Vous vous fixez une croissance de hausse des prix pour 1980 de 9 p. 100. Vous escomptez un taux de croissance de la production plus faible qu'en 1979 puisque vous le prévoyez de 2,5 p. 100.

C'est donc un budget vérité et aussi un budget prudent. La nouvelle hausse massive du prix du pétrole, dont vous estimez l'effet déflationniste sur le taux de croissance à 1,5 p. 100, les incertitudes de la conjoncture internationale, en particulier aux Etats-Unis, vous poussent — et nous le comprenons — à éviter de prendre des risques.

Vous prévoyez une impasse de 31 milliards de francs, qui peut apparaître élevée au regard des chiffres des années antérieures. Mais en pourcentage du P. I. B., vous nous rappelez qu'elle est une des plus faibles des pays occidentaux.

Elle doit avoir, dites-vous, un effet incitatif sur la croissance qui, sans elle, n'aurait été que de 1,9 p. 100, et vous l'accompagnez de mesures strictes pour empêcher qu'elle ne dégénère en inflation. Vous la financerez sur des ressources exclusivement financières, et vous arrêtez une norme de croissance du stock de monnaie de 11 p. 100, ce qui est nettement restrictif par rapport à 1979.

Voilà ce que vous qualifiez de « politique du juste milieu » et l'on doit, certes, en constater le caractère balancé. Vous êtes au fonds keynésien dans votre impasse, dont vous voulez qu'elle soutienne l'activité économique, mais vous restez plus monétariste dans son financement et dans les objectifs monétaires que vous vous assignez parallèlement.

Pour juger de cette politique budgétaire, entrons plus avant dans le détail.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Edmond Alphandery. Notons d'abord que les prévisions de recettes fiscales croissent en valeur de 11,6 p. 100, c'est-à-dire à un rythme légèrement inférieur à celui du P. I. B. Cela est sain.

Quant aux dépenses, elles augmentent de 14,3 p. 100. Mais si l'on y regarde de plus près, on constate que les dépenses

civiles de fonctionnement ont un rythme de croissance identique à celui du P. I. B., et les dépenses civiles d'équipement un rythme de croissance nettement inférieur.

Le déficit budgétaire vient en fait de deux postes : les dépenses d'équipement militaire, dont la croissance obéit à des impératifs supérieurs de sécurité, et les dépenses de transfert qui augmentent de 16,3 p. 100.

L'augmentation de 23 milliards de francs des dépenses d'intervention s'explique en particulier par la nécessité de dégager les crédits en faveur de l'emploi, qui augmentent de 45 p. 100 par rapport à 1979. Ainsi, 9,3 milliards de francs correspondront à l'indemnisation du chômage.

Monsieur le ministre, j'ai le sentiment, partagé par plusieurs membres de la commission des finances, que les orientations des grandes masses budgétaires manquent de hardiesse. Ainsi, deux amendements proposés en commission pourraient-ils, s'ils étaient acceptés, améliorer le caractère volontariste de ce budget.

En effet, notre commission propose de réduire de 2 milliards de francs les dépenses de l'Etat. Certains, dont nous sommes, suggèrent que parallèlement on élève les plafonds des tranches du barème de l'impôt sur le revenu-les plus basses.

L'amendement Icart-Vivien, couplé avec l'amendement Marette, s'ils étaient adoptés, ne devraient pas réduire sensiblement l'impasse, mais ils pourraient lui rendre sa signification première. Se souvient-on, en effet, de l'origine de cette terminologie ?

Une « bonne impasse », c'est un déficit qui trouve dans son essence même les mécanismes de son financement. Si vous freinez la croissance des impôts, par une augmentation du revenu disponible et son effet multiplicateur sur la production, vous provoquez indirectement une croissance des rentrées fiscales qui permet a posteriori de financer le déficit.

La bonne impasse est celle qui est obtenue par une décelération des dépenses et une décelération plus forte encore des impôts. C'est un peu ce mécanisme qu'enclencherait l'adoption des mesures que nous suggérons. Il est sain, il ne peut qu'engendrer la confiance, les investissements, l'emploi.

Ces dispositions, monsieur le ministre, nous sommes prêts à en prendre la responsabilité, à venir discuter avec vous de leurs modalités. D'ailleurs, le bureau du groupe U. D. F. s'est déclaré disposé à examiner leur insertion dans le collectif.

Quant aux autres objectifs de la politique pour 1980, la loi de finances en dessine clairement les contours.

M. le président. Monsieur Alphandery, je vous demande de bien vouloir conclure.

Vous avez épuisé votre temps de parole.

M. Edmond Alphandery. Je conclus, monsieur le président.

L'effort de solidarité est aussi nettement marqué que dans le passé. Le minimum vieillesse sera porté à 40 francs par jour au mois de décembre. En deux ans, les crédits prévus à ce titre auront crû de 53 p. 100. L'amélioration de 1,5 p. 100 du pouvoir d'achat des allocations familiales sera poursuivie en 1980. Quant aux travailleurs handicapés, aux chômeurs, il est prévu un effort budgétaire supplémentaire sérieux en leur faveur.

Je ne voudrais pas terminer cette analyse sans réinsérer ce budget dans la perspective des efforts de rajeunissement de nos structures qui a marqué, on l'a vu, la politique économique de ces trois dernières années.

Vous avez engagé une réforme en profondeur du budget de la sécurité sociale, dont mon groupe souhaite depuis longtemps le contrôle par le Parlement. Il vous l'a d'ailleurs encore réclamé depuis le dépôt du projet de loi de finances.

Le Gouvernement intensifie, par ailleurs, ses efforts de redéploiement industriel ; le programme électronucléaire et d'énergie solaire pour réduire notre dépendance pétrolière est accentué. En 1985, 55 p. 100 de notre électricité devrait être d'origine nucléaire.

Un effort particulier est consenti en faveur des investissements pour l'agriculture. Des crédits substantiels sont prévus en faveur de la formation, de la recherche.

Voilà, monsieur le ministre, qui démontre amplement la cohérence de votre politique économique et sociale avec les objectifs qu'elle s'est assignés à moyen terme.

Laissez-moi conclure mon intervention par une inquiétude et un conseil.

Le plus grave écueil de l'économie française est l'insuffisance des investissements productifs privés.

M. Rémy Montagne. Très bien !

M. Edmond Alphandery. C'est de leur redémarrage que dépend largement la résorption du chômage.

Les entreprises commencent à réinvestir et la situation de l'emploi vient récemment de s'améliorer. Il faut intensifier ce mouvement. L'une des clés du problème se trouve dans la réorganisation des circuits financiers.

Le rapport Mayoux a fait apparaître les cloisonnements, les insuffisances de la concurrence, les privilèges qui existent dans le secteur financier. La politique monétaire d'encadrement du crédit est archaïque. Elle empêche la baisse du coût du crédit, fige les situations bancaires, freine les investissements.

Il est grand temps, monsieur le ministre, de compléter les grandes actions qui ont été menées depuis trois ans grâce à un assainissement en profondeur de nos circuits monétaires et financiers. Des mesures ponctuelles ont pu être prises. Nous attendons un plan d'ensemble qui, en libérant les marchés financiers, orientera l'épargne vers les équipements les plus productifs. Voilà une des directions les plus fructueuses de la politique économique dans les années à venir.

Nous possédons, mes chers collègues, toutes les données de cette politique. Elle est claire. En obligeant le Gouvernement à changer de cap, nous l'amènerions à suivre une pente qui serait fatale à la France. L'histoire ne nous pardonnerait pas notre aveuglement.

Nous escomptons, monsieur le ministre, votre compréhension pour les améliorations que nous proposons à votre budget et nous sommes confiants de l'appui que le Gouvernement voudra bien leur réserver. Alors, l'U. D. F. saura prendre ses responsabilités. Elle votera le budget de la France. (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Combrisson.

M. Roger Combrisson. « Il faut faire payer les riches ». Lorsque les communistes lancèrent ce slogan, en septembre 1977, le Gouvernement et sa majorité tentèrent de les ridiculiser en les taxant, de surcroît, de maximalisme.

Or, voilà qu'aujourd'hui un sondage révèle que 42 p. 100 des Français estiment qu'une grosse fortune commence à prendre naissance entre cent millions et deux cents millions de centimes. Voilà que coup sur coup deux enquêtes, réalisées par des instituts dont on ne peut nier le caractère scientifique, révèlent le dramatique écart que creuse votre politique entre l'immense patrimoine de quelques milliers de gros fortunés et les revenus dérisoires du nombre sans cesse croissant de ceux qui vendent leur travail.

Le Président de la République lui-même a récemment été contraint de parler de « l'arrogance » des grandes fortunes.

Ce sont là autant d'indications qui montrent combien nous avons raison de dénoncer l'injustice qui grandit. Voilà aussi autant d'événements qui révèlent une sensible progression de la conscience des Français.

La dissimulation de la fortune qui permet de mieux piller les revenus du travail de millions de Françaises et de Français est une donnée essentielle de la situation économique d'aujourd'hui que vous continuez de refuser de prendre vraiment en considération. Même si vous êtes contraint d'introduire quelques dispositions dans votre projet de loi de finances pour réduire les avantages exorbitants de quelques droits de succession, les députés de votre majorité s'ingénient, par amendements, à en détruire le contenu.

Comment pourrait-on ne pas penser que vous donnez le beau rôle de concéder quelque peu à la pression populaire, tout en souhaitant secrètement que votre majorité vous « contraigne » à un retour en arrière ? Les mêmes distorsions, vues sous un autre angle, s'expriment par les quelques autres chiffres que voici.

En 1978, les profits des dix-huit plus grandes sociétés qui dominent l'économie nationale se sont élevés à 50 milliards de francs. A l'opposé, une statistique du ministère du travail, datée du 26 mars 1979, nous révèle qu'entre janvier 1978 et janvier 1979 le pouvoir d'achat du revenu mensuel net des ouvriers a baissé pour toutes les catégories de 0,2 p. 100 à 2,9 p. 100, suivant la région et la situation familiale considérées. C'est la première fois, depuis 1973 — ajoutez le commentaire de cette statistique — qu'une telle baisse est générale.

Par ailleurs, l'I. N. S. E. E. a montré que, de juillet 1978 à juillet 1979, le revenu net des ouvriers a officiellement perdu entre 1 et 2,70 p. 100 de son pouvoir d'achat.

Je ne serais pas complet si je n'ajoutais pas qu'en trois ans le nombre de demandes d'emploi non satisfaites s'est accru de 52 p. 100 — soit une augmentation de 480 000 demandes — tandis que celui des offres d'emploi baissait de 33 p. 100.

Voilà comment les profits d'aujourd'hui grossissent les fortunes d'aujourd'hui et le nombre de chômeurs d'aujourd'hui.

Parallèlement, plus les aides publiques aux entreprises augmentent, plus les profits augmentent, mais en s'investissant moins d'une façon générale, surtout en France.

Alors que 125 000 ménages possèdent à eux seuls 10 p. 100 de la fortune des Français, soit autant que les 60 p. 100 des autres situés en bas de l'échelle, alors que les 3 000 plus grandes fortunes françaises supérieures à 10 millions de francs repré-

sentent au total plus de 50 p. 100 du patrimoine, 52 p. 100 des salariés, soit plus de la moitié, perçoivent encore une rémunération mensuelle inférieure à 3 000 francs.

Malgré toutes vos dénégations, j'affirme que fortunes, profits, chômage, réduction du pouvoir d'achat des salariés, sont les véritables paramètres de votre politique.

Au demeurant, il n'est pas vrai que quiconque dans votre majorité exprime un désaccord de fond avec ces données et cette orientation.

La solidarité que vous prônez tous n'a qu'un seul et même objectif : affaiblir les conditions de vie des Français que vous accablez par la fiscalité et par l'inflation. Alors que le système fiscal pourrait être un puissant réducteur des inégalités, vous l'utilisez, en fait, pour aggraver leur situation.

En effet, selon votre projet de loi de finances, l'impôt sur le revenu rapportera à l'Etat près de 117 milliards de francs, soit 16,5 p. 100 de plus que les évaluations révisées pour 1979.

Malgré l'habile présentation que vous en avez fait quant aux moyennes d'augmentation en valeur absolue des tranches du dessous et des tranches du dessus, il n'en est pas moins vrai — et tout le monde le reconnaît — que l'augmentation de la fiscalité va peser beaucoup plus sur la masse des salariés que sur les gros revenus.

C'est, en effet, la première fois que, pour les huit premières tranches du barème, l'écart sera aussi important entre les taux de réévaluation et l'hypothèse gouvernementale d'augmentation des prix, même si cette dernière paraît minorée par rapport à la réalité. L'écart sera ainsi supérieur à trois points, alors qu'il n'a été que de 0,7 p. 100 en 1979 et de 1,5 p. 100 en 1978. Les salariés des huit premières tranches du barème auront subi, en deux ans, une ponction cumulée d'environ 4,5 p. 100 supplémentaires par le simple jeu du retard de la réévaluation des tranches. Le calcul à l'échelle de la dernière décennie serait sans doute encore bien plus édifiant.

Voilà l'illustration la plus évidente de l'utilisation conjuguée de l'inflation et de la fiscalité contre les revenus des travailleurs. Il n'est donc pas vrai que la ponction supplémentaire d'un milliard trois cents millions de francs sur 13 700 000 contribuables, que vous annoncez comme un effort de justice fiscale, soit la réalité. Ce chiffre est largement minoré pour la simple raison que l'augmentation des prix déjà enregistrée par l'I. N. S. E. E. va engendrer un résultat nettement supérieur à la prévision officielle.

Mais allons plus loin ! C'est la structure même du barème qui en fonde l'injustice. Ainsi, même dans l'hypothèse d'un strict maintien du pouvoir d'achat aligné sur un taux de dérive des prix de 10,3 p. 100 pour 1979, ce sont les contribuables des plus basses catégories qui auront à supporter l'effort fiscal le plus important.

En effet, le taux de progression de l'impôt pour un salaire brut mensuel de 3 700 francs recouvrant trois parts, est près du double de celui pesant sur un salaire brut mensuel de 27 500 francs. Dans le premier cas, ce sera une augmentation de 20,6 p. 100, dans le second cas, une augmentation de 12 p. 100.

Par ailleurs, l'effort fiscal à niveau de salaire égal sera d'autant plus important que le coefficient familial le sera lui-même. Ainsi, pour un même salaire mensuel brut de 3 700 francs, le taux de progression de l'impôt sera de 12 p. 100 s'il s'agit d'un célibataire, de 13 p. 100 s'il s'agit d'un marié sans enfant et de 21 p. 100 s'agissant d'un marié avec deux enfants.

J'ajoute que la structure de votre barème est telle que les limites des tranches des revenus imposés sont très resserrées pour celles du bas, celles qui sont frappées à 5 et 10 p. 100, un peu moins resserrées pour celles qui sont frappées de 10 à 35 p. 100 et que l'écart se creuse sensiblement à partir de la tranche à 40 p. 100.

Le rythme de progressivité de l'impôt est donc plus élevé pour les bas salaires que pour les rémunérations moyennes et plus encore que pour les hauts revenus.

Enfin, le nombre restreint de tranches et la faiblesse relative du taux maximum — depuis que M. Giscard d'Estaing a supprimé la tranche à 65 p. 100 pour la ramener à 60 p. 100 lorsqu'il était ministre des finances — rendent encore plus inégalitaire la structure du barème.

Pour ce qui concerne les avantages familiaux, la règle du quotient familial est injuste car elle favorise davantage les familles aisées et diminue donc plus l'impôt pour les premiers enfants que pour les derniers, ce qui est contraire à une politique familiale.

Mais ce qui caractérise le plus l'évolution de l'impôt sur le revenu depuis 1959, c'est la part croissante prise par les salaires et pensions dans le total des revenus imposés.

En 1959, 5 265 000 foyers étaient imposés, recouvrant 52 millions de francs de revenus imposés, dont 61 p. 100 de salaires et

pensions. En 1975, selon la direction générale des impôts, 13 500 000 foyers sont imposés, recouvrant 450 millions de francs de revenus imposés, dont 79 p. 100 de salaires et pensions.

En dix ans, le poids démographique des salariés a été multiplié par 1,08, mais leur part dans le revenu imposable total n'a été multiplié que par 0,96.

En revanche, la charge fiscale pesant sur les salariés s'est considérablement alourdie puisqu'elle a été multipliée par 1,13. C'est dire combien votre fiscalité directe fait la part belle aux revenus non salariaux.

Outre ce glissement du poids de la fiscalité au bénéfice des non-salariés, votre système ajoute nombre de garde-fous aux plus gros contribuables pour minorer leurs revenus. Chacun sait que la fraude fiscale, qu'on évalue généralement à au moins 50 milliards de francs, règne essentiellement dans les plus hautes tranches du barème, c'est-à-dire là où se trouvent les titulaires des revenus non salariaux.

Le second moyen est parfaitement légal puisqu'il s'agit du régime des déductions et abattements multiples qu'offre votre législation fiscale aux plus nantis.

Une rapide énumération permet d'apprécier que les revenus des obligations françaises non indexées ne sont pas imposés s'ils sont inférieurs ou égaux à 3 000 francs.

Il en est de même pour les revenus de l'emprunt Barre 1977 dans la limite de 1 000 francs.

Depuis le 1^{er} janvier 1978, les revenus des actions françaises jouissent d'une franchise de 3 000 francs, tandis que la loi Monory permet d'effectuer une déduction de 5 000 francs du revenu imposable si ce montant est placé en actions.

De la même façon, les revenus des valeurs mobilières figurant sur un compte d'épargne à long terme jouissent d'une mesure d'exemption. Les plus fortunés utilisent aussi les avantages fiscaux offerts par les caisses d'épargne à l'aide du plafond des livrets.

Cette énumération serait incomplète si je n'évoquais pas l'avoir fiscal, qui coûte aujourd'hui 3 milliards de francs au Trésor et qui permet, par exemple, à M. Dassault de recevoir un cadeau d'impôt de 138 millions d'anciens francs sur ses revenus de 1978.

Le caractère de classe de votre fiscalité se trouve aggravé par les impôts et taxes indirects. Les recettes de la T. V. A. continuent à augmenter cette année, même si la chute de la consommation populaire entraîne un ralentissement de leur progression.

Ce prélèvement individuel et aveugle a été mis au point à seule fin de se reporter totalement sur le consommateur final, c'est-à-dire les ménages dont l'immense majorité est salariée.

Bâtie sur un système particulièrement efficace de déduction, la T. V. A. permet aux entreprises de récupérer la part payée sur leurs matières premières mais aussi celle qui porte sur leurs frais généraux et leurs investissements. C'est un impôt dont l'élaboration a été animée par le seul souci de favoriser l'accumulation du capital des grands groupes industriels et financiers.

Les exonérations qui leur sont permises en cas d'exportation font que le poids de la T. V. A. est tout entier supporté par la consommation intérieure, grevant le plus lourdement les budgets des familles les plus modestes. Le rapprochement du régime français du régime européen aligne en fait le système de ponction sur l'exigence des multinationales.

Voilà pourquoi vous ajoutez encore à cela l'augmentation des alcools, du tabac, des vignettes.

A l'opposé, votre projet de loi de finances pour 1980 se caractérise par la volonté politique de ne pas taxer les profits.

Alors que vous ne cessez d'imposer aux salariés des points supplémentaires de perte de pouvoir d'achat, vous organisez la sortie des hautes rémunérations de l'encadrement décidé en septembre 1976 et, au nom d'une illusoire relance de l'investissement productif, vous accordez à nouveau pour près de 2 milliards de francs de cadeaux fiscaux aux grands groupes en 1980.

Au fur et à mesure que les sociétés de monopole se redéploient, détruisant petit à petit le tissu productif national, votre fuite en avant consiste à les soutenir sans défaillance dans un effort ruineux et vain pour la France.

Simultanément, la technique d'échappatoire à l'impôt sur les sociétés prouve aujourd'hui toute son efficacité puisque l'impôt sur les sociétés n'augmentera que de 4,9 p. 100 en 1980, c'est-à-dire moitié moins que le taux d'inflation.

Autrement dit, les grands groupes échappent de plus en plus à l'impôt sur les bénéfices, ce qui entraîne un transfert massif de la charge fiscale sur les revenus salariaux. Vous avez été particulièrement muet à cet égard, monsieur le ministre, dans votre exposé d'hier.

Là encore, l'énumération est éloquente : exonérations dont peuvent bénéficier les filiales de grandes banques telles que les sociétés immobilières d'investissement, les S.I.C.O.M.I., les sociétés agréées pour le financement des télécommunications, les sociétés mobilières d'investissement, les sociétés pour le financement de la recherche pétrolière. Outre les régimes par-

ticuliers de comptabilisation du bénéfice que vous permettez aux sociétés multinationales, tels le bénéfice mondial ou le bénéfice consolidé sur option, celui du bénéfice intégré ou celui dit de fusion, vous avez imaginé mille combinaisons qui permettent l'accélération de l'accumulation du capital et, en définitive, le fantastique gaspillage de son emploi.

Votre politique conduit non seulement à la nécessité de l'inflation pour la rémunération de ces capitaux non ou mal investis, mais aussi à l'exportation de capital. Elle en diminue la productivité. L'emploi du capital est de plus en plus sous-éfficace du point de vue de la collectivité. Vous êtes enfermé dans le cycle infernal : austérité, adaptation à la crise.

Dans ces conditions, le retour à la croissance est une utopie et la diminution du chômage un leurre.

Je note encore que vous n'avez rien dit du rapport Hannon qui a souligné à la fois la forte concentration et la faible efficacité des aides publiques à l'industrie.

Je souhaite, monsieur le ministre, au nom du groupe communiste, que vous vous exprimiez à ce sujet dans votre réponse, eu égard au fait que six groupes industriels se partagent la moitié des aides publiques à l'industrie.

Vous êtes en possession de ce rapport depuis janvier dernier et vous n'en avez pas encore fait état. Il est essentiel que la lumière soit faite sur l'ampleur et la destination des fonds publics. Le contrôle de leur utilisation est indispensable. Il faut exiger que les sociétés bénéficiaires ouvrent leurs livres de comptes et fassent état de leurs résultats économiques et sociaux.

Il est impensable que nous ne sachions pas comment se trouvent, sous cette forme, utilisées les richesses nationales. Il n'est pas possible que la loi du secret règne, car vous devez savoir, monsieur le ministre, que ces six groupes n'emploient que 10 p. 100 des effectifs de l'industrie, ne produisent que 10 p. 100 des richesses et n'investissent que 2 p. 100 de l'ensemble du secteur industriel. Ils n'ont pas embauché ; leurs effectifs ont même regressé. En combinant les divers types d'aides, de prêts, de subventions, de primes de risques à l'exportation, ces six entreprises concernées reçoivent comme aide publique 25 à 30 p. 100 du prix de leurs contrats à l'étranger. C'est scandaleux. Expliquez-vous, s'il vous plaît, monsieur le ministre, et faites publier ce rapport !

Par l'un de ses deux amendements dits fondamentaux, votre majorité, parfaitement unie en dépit d'apparences contraires mais sans doute tacticiennes, vous propose en effet de consacrer 2 milliards de francs supplémentaires à cette orientation d'investissement par prélèvement sur le fonctionnement de l'Etat, c'est-à-dire sur des crédits que vous avez paru estimer indispensables. Vous avez même, à ce propos, déclaré que vous ne céderiez pas à l'aspect de propagande facile, d'affiche, et vous avez plaidé la haute conscience de votre recherche dans l'économie du train de vie de l'Etat.

Permettez-moi de vous dire que je me suis étonné, à ce sujet, du fait que vous ayez stigmatisé de cette façon cet amendement de votre majorité sans dire le moindre mot de l'autre amendement déposé par cette même majorité et qui consiste à faire voter désormais par le Parlement un nouveau budget, appelé « budget social de la nation » et composé, en réalité de la sécurité sociale, des allocations familiales et des retraites. Pourtant, les deux amendements relèvent de la même démarche de fond. Sous le couvert d'un vibrant appel au sens civique et national des Français, ces deux amendements visent à les culpabiliser quant à la crise et à leur en faire accepter la responsabilité.

Les accents aussi outrancièrement démagogiques que grandiloquents et vains du discours que le président du rassemblement pour la République à tout à l'heure prononcé, le démontrent. Au demeurant, le R. P. R. ne soutient-il pas sans défaillance par tous ses votes la politique du Gouvernement ? Aujourd'hui, le voilà même qui en rajoute !

En effet, faire voter demain le budget social de la nation par le Parlement équivaudrait, sous le couvert d'un apparent contrôle démocratique, à remettre en cause les fondements mêmes de la sécurité sociale, à budgétiser et à fiscaliser son fonctionnement, à porter atteinte aux divers systèmes de retraites et pensions, à encadrer le tout, y compris les allocations familiales, dans un carcan qui détruirait systématiquement toute gestion démocratique.

Il s'agit d'une entreprise foncièrement rétrograde que le groupe communiste dénonce solennellement comme une tentative supplémentaire tendant à aggraver l'austérité, à réduire les prestations sociales, à porter une atteinte sans précédent aux acquis sociaux et démocratiques du peuple français au lendemain de la Libération, à faire échec à toute concertation.

La présentation conjointe de ces deux amendements par les groupes de la majorité démontre, à l'évidence, que le Gouvernement ne peut pas y être étranger et que cette tactique relève

d'une manœuvre orchestrée que le groupe communiste dénonce avec la plus extrême vigueur. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

Il en est de même de la campagne menée à propos des impôts locaux, dont l'augmentation est la conséquence directe de votre politique de transferts de charges sur les communes.

Vous préconisez la réduction de l'activité des communes, comme en témoigne le coup de sonde de l'amendement de M. Aurillac lors de la discussion du projet de loi sur la réforme des finances locales.

Vous voudriez renouveler avec les communes l'opération que vous avez réalisée avec les hôpitaux, mais vous êtes pris au piège de votre démagogie, car la réduction de leur activité — votre but réel — est incompatible avec l'extension de leurs responsabilités qui fait, par ailleurs, l'objet du projet de loi en discussion au Sénat.

L'austérité partout, voilà votre véritable mot d'ordre. Vous maniez de plus en plus la contrainte brutale pour tenter de vaincre la résistance à votre politique, qui s'élargit de jour en jour.

Pour opérer des prélèvements nouveaux, vous usez de la contrainte, comme en témoigne — pour me limiter à ce seul exemple — l'arrêté interministériel du 28 juin qui non seulement oblige les collectivités publiques et les particuliers à restreindre leur consommation de fuel domestique, mais leur impose de ne plus faire appel à la concurrence. Ainsi, les collectivités publiques subiront des augmentations sensibles, de ce seul fait, sur leurs fournitures de fuel et de carburant. Elles devront majorer leurs impôts d'autant pour le seul profit des pétroliers. De même, les charges des habitations collectives augmenteront.

Monsieur le ministre, à combien s'élèvera ce racket dont le Gouvernement est directement responsable ?

Telles sont les raisons pour lesquelles le groupe communiste proposera, dans la discussion des articles, une série d'amendements destinés à alléger résolument la charge qui pèse sur les plus défavorisés en prenant l'argent là où il est, c'est-à-dire sur les revenus les plus élevés.

A l'égard des entreprises, par l'imposition accrue des bénéfices et la création d'un impôt sur le capital à haut rendement, il sera possible d'opérer d'importants transferts au profit de la collectivité, de lutter efficacement contre les gâchis et de ménager réellement les intérêts des petites et moyennes entreprises.

Nos amendements ont pour objet de transformer l'impôt sur le revenu en un véritable instrument de réduction des inégalités en élargissant l'amplitude des premières tranches du barème et en resserrant les tranches les plus élevées, tout en créant des tranches supplémentaires pour les gros revenus avec un taux d'imposition maximum de 85 p. 100.

La justice fiscale impose d'en finir avec un système dans lequel les revenus qui proviennent du travail personnel sont rigoureusement imposés tandis que ceux qui résultent du travail d'autrui bénéficient de faveurs en tout genre leur permettant d'échapper à l'impôt.

Nos amendements porteront également sur les salaires équivalant au S. M. I. C. en vue de les exonérer de l'impôt sur le revenu, sur la correction des effets inéquitables du quotient familial, sur l'octroi d'avantages au troisième âge, sur la nécessité d'assurer un véritable statut fiscal à la femme mariée, sur les problèmes particuliers des invalides et des handicapés.

Dans le même ordre d'idée, nous préconisons de nouvelles exonérations pour les personnes sans travail. Mais les inégalités ne pourront être durablement réduites si l'on ne frappe pas le mal à la racine.

Vous venez de découvrir, semble-t-il, que les grosses fortunes existent. Vous concédez le fait que vous leur réservez un traitement fiscal particulièrement privilégié puisque vos mesures dépoussieraient quelque peu votre propre fiscalité. Mais s'en tenir là reviendrait à protéger les titulaires de gros patrimoines. Il faut donc s'attaquer résolument à leur concentration. C'est pourquoi nous proposons un impôt sur les fortunes des personnes physiques qui fait l'objet d'un amendement particulier.

La levée de l'anonymat sur les transactions relatives à l'or et sur les valeurs mobilières — actions, bons de caisse, bons du Trésor — permettrait déjà d'avoir une meilleure connaissance des fortunes. En attendant, une contribution de 1 p. 100 pourrait être instaurée sur les 484 milliards de francs détenus en 1975, selon le C. R. E. P. par 124 000 ménages, ce qui rapporterait 7 milliards de francs à l'Etat compte tenu d'un taux d'inflation moyen de 10 p. 100 par an.

Nous proposerons, en outre, de réduire les impôts sur la consommation pour relancer la consommation populaire, donc la croissance et l'emploi.

Concernant les entreprises, en vue de préserver notre tissu industriel et de frapper l'accumulation monopoliste, l'exportation de capital et son emploi dans des formules parasitaires au regard des exigences de bien-être de la collectivité, nous proposons de mettre un terme à tout ce qui, dans la législation, permet aux sociétés de réduire officiellement leur base d'imposition sur les bénéfices.

Nous proposons de frapper les immenses profits spéculatifs que réalisent les sociétés pétrolières par la simple réévaluation de leurs stocks.

Nous proposons de pénaliser fiscalement l'exportation de capital, ce qui constituerait une incitation au réinvestissement collectif des profits sur le territoire national.

Enfin, nous proposons l'institution d'un grand impôt moderne et évolutif sur le capital des sociétés — véritable exigence de la France d'aujourd'hui — afin de lutter contre les gaspillages d'équipements et de matières, de mieux utiliser les moyens de production, de mieux orienter les dépenses en capital et de moins s'endetter.

Telles sont les mesures essentielles que le groupe communiste soutiendra.

La crise n'est pas fatale. Elle a ses racines dans un excès d'accumulation du capital au regard des possibilités de profits que permet d'obtenir son emploi. Elle se nourrit de la surexploitation des travailleurs, de leur impossibilité de satisfaire des besoins élémentaires en raison de la politique d'austérité. Elle se nourrit aussi des immenses inégalités que creuse votre politique.

Les députés communistes saisi donc cette discussion budgétaire pour faire valoir, aux yeux des Français, la valeur de la politique qu'ils préconisent et qui, seule, est de nature à permettre à la France l'accomplissement de son avenir. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Taddei.

M. Dominique Taddei. Monsieur le ministre, pour un budget qui voulait être un budget de sincérité, on est obligé de constater, dès l'abord, qu'il s'agit, en fait, d'un budget de faux-semblants.

Plus on creuse, plus on constate qu'aucun chiffre n'est vrai et qu'aucun argument n'est sincère.

Bien des exemples ont été donnés par des orateurs appartenant à tous les groupes. Je me contenterai d'en évoquer un.

Vous avez déclaré vous être efforcé de ne pas augmenter la charge fiscale. Cependant, tout le monde constate une augmentation du pourcentage des prélèvements obligatoires qui résulte de votre politique. Cette remarque vous a été adressée plusieurs fois, notamment par M. le président de la commission des finances au sujet de l'augmentation des cotisations de sécurité sociale qui, comme d'habitude, est intervenue au mois d'août.

J'aborderai un autre aspect de l'augmentation des prélèvements obligatoires dont vous ne parlez pas à l'occasion de l'examen du projet de loi de finances. Il s'agit de la contribution de la France au budget communautaire. Je ne l'examinerai pas sous l'angle du grand débat de principe — celui-ci viendra nécessairement devant notre assemblée — sur les compétences respectives de la Communauté et des Etats membres, mais en évoquant un problème pratique : comment l'Etat français honorerait-il ses engagements à l'égard de ses partenaires ?

L'examen du budget de l'Etat ne doit-il pas donner l'occasion d'envisager des possibilités de financement supplémentaires pour faire face aux charges communes ? En particulier, quel accueil comptez-vous réserver à la demande probable de la commission de Bruxelles de porter de 1 à 1,5 p. 100, voire 2 p. 100, les recettes de la T. V. A. pour alimenter le budget européen ?

L'actualité montre que la France devra probablement accepter de payer plus pour éviter que la Grande-Bretagne ne se sente brimée et lui permette de payer moins. Mais j'insisterai sur un autre point.

Tout le monde s'accorde à reconnaître que les ressources communautaires actuelles ne suffiront plus, probablement dès 1980, et au moins d'ici à 1981, pour faire face à la montée mécanique des mesures de soutien agricole, qui représentent déjà 72 p. 100 environ du budget de la Communauté économique européenne. J'ai seulement fait allusion aux mesures automatiques, mais le problème se posera avec d'autant plus d'acuité sur le plan financier que le Gouvernement français devra imposer à ses partenaires, pour respecter sa parole, des interventions suffisantes dans des secteurs délaissés de notre agriculture.

Dans ce domaine, hélas ! nous sommes bien obligés d'évoquer les productions méditerranéennes.

Nos partenaires estiment que la politique agricole commune coûte trop cher, mais faut-il rappeler à cet égard les injustices et les inégalités ? Certes, globalement, on peut soutenir que l'agriculture française a bénéficié du Marché commun, mais per-

sonne ne peut nier que l'agriculture méridionale, depuis de longues années, en a souffert ainsi que des échanges économiques internationaux. Si le soutien aux produits laitiers, par exemple, représente près de la moitié des aides du F. E. O. G. A., pour le vin et les fruits et légumes, il n'est que de 1,5 p. 100. Or tout le monde sait bien que, les vendanges achevées, la France et l'Italie connaîtront, cette année, d'importants excédents de vin que l'on peut chiffrer, pour notre pays, à huit ou dix millions d'hectolitres. L'intervention du F. E. O. G. A. devra donc être beaucoup plus importante pour éviter à nos viticulteurs d'être les victimes de leurs propres efforts.

Vingt ans environ après la mise en place du Marché commun, les fruits et légumes se situent parmi les produits stratégiques qui ne bénéficient pas encore, pour la grande majorité d'entre eux, de règlements communautaires. A l'évidence, l'absence de prix de référence empêche la perception des nécessaires taxes compensatoires à l'importation, ce qui est grave pour nos producteurs. Tout le monde doit en être conscient. Au cours du mois d'août dernier, il était scandaleux de constater que le niveau des prix à la production était plus bas que jamais — permettez au député de Cavallion de vous en apporter le témoignage — alors que les consommateurs assistaient, une fois de plus, à une flambée des prix au détail. Sur ce point, le Gouvernement n'a pas su faire toute la lumière.

Cela est grave pour notre commerce extérieur. Un récent rapport du Conseil économique et social révèle que la France dispose, à côté de sa richesse céréalière bien connue, d'une véritable richesse légumière et fruitière. Encore faut-il donner à nos producteurs les moyens de l'exploiter!

Cela est grave aussi pour les consommateurs car nous savons que si vous tuez la production nationale, il y aura une nouvelle flambée des prix et ceux pratiqués à l'importation ne seront plus les mêmes qu'aujourd'hui.

Je vous ferai part, en outre, de deux circonstances aggravantes. L'élargissement de la Communauté à trois autres pays méditerranéens, que vous préparez dans de si mauvaises conditions, présente deux dangers majeurs : le premier, bien connu, est la concurrence insupportable de certains pays à faibles coûts de production ; le second, relatif au projet de loi de finances, est la nécessité de rechercher de nouvelles ressources financières pour permettre aux productions méditerranéennes de bénéficier des mêmes avantages que celles de l'Europe du Nord.

Monsieur le ministre, au nom des socialistes, je vous répète avec fermeté que nous ne pourrions accepter l'élargissement de la Communauté si vous persistez à ne pas résoudre, au préalable, les problèmes urgents concernant l'agriculture du Sud qui ont fait l'objet de notre part, depuis longtemps déjà, de propositions précises.

La deuxième circonstance aggravante tient au fait que vous vous refusez à faire toute la lumière sur les graves manquements aux règles communautaires qui sont pourtant insuffisantes dans certains domaines. Votre majorité a rejeté la demande de création d'une commission d'enquête parlementaire que j'ai formulée l'année dernière au nom du groupe socialiste devant les tricheries incontestables des importations italiennes — qui ne sont italiennes que le temps d'un transit!

Pourquoi n'acceptez-vous pas de faire toute la lumière en ce domaine, alors que la cour de La Haye a prononcé, au mois d'avril dernier, un jugement sans équivoque?

En ce moment même, il est question, à Bruxelles, de comprimer les dépenses agricoles communes. J'ignore ce qu'il en est de certaines productions, mais je peux affirmer qu'il faut suivre une voie en sens inverse pour les productions méditerranéennes.

En conclusion, monsieur le ministre, je vous invite à sortir du dilemme suivant :

Ou bien vous avez l'intention, au niveau européen, d'exiger les mesures de soutien nécessaires dans le domaine des productions méditerranéennes — les fruits, les légumes et le vin — ce qui augmentera incontestablement la contribution financière de tous les pays au budget communautaire, et dans ces conditions, pourquoi ne pas en parler à l'occasion de l'examen du projet de loi de finances alors que cette disposition tendra manifestement à augmenter le pourcentage des prélèvements obligatoires sur notre revenu national;

Ou bien vous vous apprêtez, une fois de plus, à sacrifier allégrement les agriculteurs méridionaux qui ne pourront accepter cet état de choses sans réagir.

Une réponse claire s'impose de la part du Gouvernement. Les producteurs méridionaux ne réclament pas de faveur, ils demandent simplement que justice leur soit enfin rendue. Nous attendons votre réponse. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Emmanuel Hamel. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le président, en application de l'alinéa 3 de l'article 58 du règlement, je demande, au nom de mon groupe, une suspension de séance.

M. le président. Elle est de droit.

Mais en raison de l'heure, je vais lever la séance. En conséquence, la suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique.

Suite de la discussion générale et discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1980, n° 1290 (rapport n° 1292 de M. Fernand Icart, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.